ville de fonsorbes

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2024 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BRUN a donné procuration à Mme CALVO Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE Mme STEMER a donné procuration à M. SÉVERAC M. BARBA a donné procuration à M. LOUZON
ABSENT(E)S	Mmes MARNAC et VALENTI
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. SÉVERAC Philippe
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024 3 - Mise à jour du tableau des effectifs permanents 4 - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel 5 - Création d'un poste permanent pour besoins de service 6 - Création de postes permanents 7 - Demande d'une subvention auprès de l'État – 80ème anniversaire de la Libération de la France 8 - Demande d'une subvention auprès de l'État – végétalisation des cours d'écoles 9 - Concession pour la conception, la régie publicitaire et l'impression du guide pratique et du plan de la commune 10 - Le Muretain Agglo – révision libre de l'Attribution de Compensation 2024 11 - Le Muretain Agglo – informations diverses 12 - Questions orales posées par les divers groupes 13 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 27 juin 2024	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 28 juin 2024	**en exercice** : 33
affichage : 28 juin 2024	**présents** : 27
	votants : 31

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour de "Fonsorbes Citoyenneté". M. SÉVERAC ?
***M. Séverac**, 1er Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social", répond hors micro.*
Mme la Maire : oui, tu maîtrises bien la plupart des sujets de ce Conseil, donc ce sera parfait.

Arrivée de Mme MARNAC à 18 h 32

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. SÉVERAC Philippe, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Mme la Maire : avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : en mars, nous avions demandé des documents, en avril aussi, nous ne les avons toujours pas.
Mme la Maire : en l'occurrence, quels sont ces documents ?
M. Lorrain : les subventions aux associations. Nous avions aussi demandé, pour le RIFSEEP, l'ancien ; nous ne l'avons pas reçu ... nous le demanderons après.
Mme la Maire : donc, l'historique des subventions aux associations.
M. Lorrain : comme les autres fois.
Mme la Maire : je suis désolée.
M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous avions un autre point, en relisant ce Conseil Municipal, celui du budget. Nous avions dit qu'au mois de juin nous ferions un point sur les restes à réaliser de la commune. Nous avons eu un Conseil Municipal au mois de juin, au mois de juillet, et nous ne les avons pas. Donc, j'espère que nous pourrons le programmer pour le mois de septembre ...
M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : ... nous l'avons fait en commission finances. Nous n'avons pas dit que nous faisions un Conseil Municipal ...
M. Mailhé : ... non, en Conseil Municipal nous le présentions comme un budget nous avions dit.
M. Rivier : cela a été présenté en commission finances la semaine dernière.
M. Mailhé : je souhaiterais l'avoir en Conseil Municipal, pour que tout le monde l'ait.
M. Rivier : nous pourrons vous diffuser le tableau.
M. Mailhé : non, que ce soit présenté en Conseil Municipal.
M. Rivier : d'accord.
Mme la Maire : nous le mettrons donc à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 22 août, si tu es là Pascal.
M. Mailhé, hors micro : moi je n'y serai pas.
Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques, sur le fond du Conseil Municipal.
M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : pas sur le fond, mais sur ce que vous venez de dire, sur le prochain Conseil Municipal ; la date du 22 août paraît très tôt. Des gens, ceux qui ont la chance de partir en vacances ne seront pas rentrés. Est-ce qu'il est possible de le décaler d'au moins une semaine ?
Mme la Maire : non ...
M. Pilet : ... quelle est la raison ?
Mme la Maire : c'est une question d'appel d'offres et de validation d'un certain nombre de marchés. Donc non. Nous l'avions évoqué pour éventuellement la fin du mois de juillet, ou fin août. C'est fin août qui a été choisi. Personnellement, je ne serai pas là pour présider ce Conseil Municipal-là. Les dates s'imposent à nous.
M. Mailhé : moi non plus je n'y serai pas à celui du 22 août puisque ce sont mes congés aussi. A ce moment-là, les restes à réaliser peuvent attendre septembre.
Mme la Maire : d'accord.
Mme LACOSTE, au nom du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" a une déclaration à faire.
Mme Lacoste, Présidente du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" :
"Le résultat du premier tour des élections législatives confirme et amplifie le vote des élections européennes. Plus que jamais l'extrême droite se trouve aux portes du pouvoir.
"Fonsorbes Citoyenneté" rappelle sa prise de position publique très claire exprimée lors du Conseil Municipal du 13 juin et par communiqué de presse, à partir des valeurs fondamentales républicaines et humanistes qui, depuis l'origine, rassemblent ses membres et sympathisants. Faire barrage à l'extrême droite et au Rassemblement National, porteurs d'idées d'exclusion, de division et de haine, xénophobes, racistes et antisémites. Aujourd'hui, dans la 6ème circonscription de la Haute-Garonne, le RN s'est qualifié pour le second tour, avec plus de 37 % dans notre commune. Pour battre le RN, nous appelons à voter massivement pour le candidat républicain arrivé en tête, Arnaud SIMION. La situation politique est des plus graves. Elle ne supporte pas l'ambiguïté, le silence ou le manque de clarté. Il ne s'agit donc, ni de s'abstenir, ni de voter blanc, ni d'aller à la pêche, pas une voix ne doit manquer au candidat républicain Arnaud SIMION.

Merci".
Mme la Maire : c'est un communiqué qui a été diffusé également à la presse.
M. Pilet : et cela va être diffusé par la presse ?
Mme la Maire : jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons rien vu. Mais, nous avions déjà diffusé le premier communiqué qui avait été lu en Conseil Municipal concernant le premier tour ; il n'a pas été diffusé ... Vous n'étiez pas là, c'était lors du Conseil Municipal où vous étiez absents. Donc, ce communiqué n'a été diffusé par aucun organe de presse, et nous pouvons craindre que celui-ci ne le soit pas non plus. Néanmoins, nous diffusons et nous rendons public.
M. Pilet : la petite phrase, je ne sais pas à qui elle s'adressait, mais nous avons pris position publiquement, comme nous le faisons chaque fois, en demandant à la presse de diffuser un communiqué. Au premier tour, comme au second, il n'a pas été communiqué, nous ne l'avons diffusé que sur nos réseaux sociaux où nous appelons très clairement à faire barrage à l'extrême droite. Et donc, nous avons renouvelé cet appel pour le second tour d'une manière très claire aussi, et en disant aussi que les politiques locales avaient un rôle et une place très importante pour lutter contre l'extrême droite.
M. Mailhé : je rejoins ce que vient de dire Jean-Claude. Nous en sommes tous conscients, nous sommes tous des républicains dans l'âme, nous sommes tous de la même tendance, plus ou moins. Je pense que tout le monde s'associe et espère que tous les partis de Fonsorbes, et j'en suis certain, que toutes les couleurs politiques de Fonsorbes s'y associent, et j'en félicite tout le monde. Bien-sûr que nous sommes dans la même position.
J'avais quand même quelque chose à dire. Je t'avais appelée, Françoise, le lendemain du Conseil Municipal où je n'étais pas là. Je t'avais dit que ce serait bien que tous les groupes, en Conseil Municipal, démontrent que nous sommes tous sur la même ligne et que nous fassions, pas une motion, mais cette déclaration tous ensemble. Je vois que tu n'as pas voulu le faire.
Mme la Maire : ce n'est pas une motion, c'est juste une déclaration ...
M. Mailhé : ... une déclaration. Mais tu m'as dit "oui, je t'appelle, nous l'écrivons ensemble". J'ai attendu ton coup de fil. Je trouve dommage de le faire comme cela. Parce qu'un Conseil Municipal, en plus dans cette salle tous les républicains y sont, cela aurait encore plus de force que de le faire au nom d'un seul groupe.
Mme la Maire : nous considérons que vous vous associez à cette déclaration.
M. Pilet : à ce moment-là, ce serait bien que nous puissions joindre notre déclaration. Je n'étais pas au courant qu'il y avait eu des demandes de ... cela aurait été une très bonne chose qu'il y ait une réponse collective ...
Mme la Maire : ... elle est suffisamment neutre et explicite ... Enfin, "neutre", elle n'est pas neutre dans le sens où nous prenons une position très claire. Mais, les propos qui sont tenus, me semble-t-il, peuvent l'être par l'ensemble des groupes autour de la table ...
M. Pilet : ... il y a la phrase, à la fin, je ne sais plus comment c'est formulé, sur le silence, etc, je ne sais pas quelle est l'allusion, qui est bizarre ...
Mme la Maire : ... il y en a qui se reconnaîtront peut-être. Peut-être pas vous, mais il y des gens ...
M. Pilet : ... mais je pense que pour lutter contre l'extrême droite, il faut être clair et précis, dire les choses très clairement ...
Mme la Maire : ... nous sommes très clairs. Vous, vous vous êtes exprimés, tout le monde ne s'est pas exprimé. Autour de cette table-ci, les membres du Conseil Municipal se sont clairement exprimés ce soir pour confirmer ...
M. Pilet : ... le Conseil Municipal, oui ...
Mme la Maire : ... voilà, donc nous ne faisons pas forcément référence à des gens qui sont autour de la table du Conseil Municipal. Il n'y a pas de doute sur votre position pour ce qui concerne ces élections. Si ce n'est la dernière phrase, la responsabilité des Élus locaux, prête aussi à confusion.
M. Pilet : non, elle est très claire. Et nous allons ressortir ...
Mme la Maire : ... donc, nous allons en rester là, M. PILET ...
M. Pilet : ... non, je veux juste finir. Il y a eu un article de presse cette semaine avec des propos qui stigmatisaient un quartier, le Banayre, et une zone électorale. Au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", nous avons été très embêtés, et nous trouvions regrettable l'ensemble des propos qui ont été tenus, bien naïfs. De la Dépêche, cela ne nous étonne pas, elle fait ...
Mme la Maire : ... nous sommes bien d'accord ...
M. Pilet : ... par contre, en stigmatisant le quartier en ayant des propos d'une simplicité ...
Mme la Maire : ... M. PILET ...
M. Pilet : ... je veux finir. Dire que parce qu'on entretient, parce qu'on est riche, cela devrait empêcher de voter à l'extrême droite, excusez-moi, mais ce ne sont pas des arguments, ce n'est même pas vrai, et ce n'est pas comme cela que nous allons combattre l'extrême droite ...
Mme la Maire : ... M. PILET, les seuls propos que j'ai tenus, très clairement, c'est la fin de l'article où je dis que moi, Françoise SIMÉON, j'appelle à voter Arnaud SIMION. Le reste, c'est de l'interprétation. Regardez l'article

d'aujourd'hui, que ce même journaliste a écrit sur Saint-Lys, et regardez le titre de l'article pour Saint-Lys, c'est d'un niveau caniveau, à savoir "à Saint-Lys les notables virent au Rassemblement National". Il est là-dedans, Monsieur. L'objectif pour lui est de vendre du papier. Donc, pour faire vendre du papier, il est prêt ...
M. Pilet : ... j'ai commencé mes propos par cela, en disant que c'est la Dépêche qui ne fait que du sensationnel, qui ne fait plus du journalisme ...
Mme la Maire : ... nous sommes bien d'accord ...
M. Pilet : ... j'ai commencé par cela. Pour ces propos d'à ce moment-là, il faut que vous fassiez un démenti. Parce que ... excusez-moi ... les propos qui ont été tenus, en plus, sont faux. Le quartier est à 37 %, donc ...
Mme la Maire : ... comme l'ensemble de ...
Mme la Maire et M. Pilet *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Pilet : ... déforme tout. Mais les positions que nous prenons doivent être claires et nettes et ne souffrir d'aucune ambiguïté.
Mme la Maire : je pense que nous n'allons pas perdre du temps là-dessus, et moi je ne vais pas perdre mon temps à faire des démentis à la Dépêche. Nous avons compris quel était le niveau de ce journal-là et nous allons nous en tenir-là.
M. Mailhé : ne pas faire un démenti ; mais je rejoins vos discussions parce que vous dites la même chose. Mais stigmatiser une profession, déjà c'est difficile, mais stigmatiser un quartier, c'est compliqué. Déjà, tu n'aurais même pas dû répondre, même pas, c'est à balayer d'un coup de main. Et en plus, j'habite dans ce quartier. Par contre, ce que nous pouvons faire, c'est une position commune pour faire un retour à la Dépêche du Midi, une position commune de tous les Élus, en disant stop à la stigmatisation des quartiers. Cela, nous pouvons le faire tous ensemble, nous pouvons écrire un petit texte et l'envoyer à la Dépêche.
Mme la Maire : je ne suis même pas sûre que ...
M. Mailhé : ... que nous soyons sûrs ou pas. Mais, nous l'aurons fait ...
Mme la Maire : ... pourquoi pas. D'accord, nous vous proposerons cela demain.
M. Mailhé : mais ce sera important pour nous.
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi, je voudrais juste dire que la feuille de présence de juin circule ...
L'agente chargée Conseils Municipaux, hors micro : vous ne l'aviez pas signée lors de la séance.
M. Bonnet : nous étions absents. Il y a des gens qui signent, mais ils n'ont pas signé à la bonne case. Je ne sais pas, il y a des gens qui étaient absents, qui avaient des procurations, il faudra peut-être le revoir. Il y a eu confusion avec juillet et juin.
Mme la Maire, s'adressant à l'agente chargée Conseils Municipaux : elle n'a pas été signée du tout ? ... Elle n'a pas circulé ? ... D'accord. Nous le regarderons.
Nous reprenons, si vous le voulez bien, le cours de notre Conseil Municipal, avec les Ressources Humaines et M. SÉVERAC.

3 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS *(délibération n° 2024-079)*

M. Séverac : pour rappel, un premier tableau des effectifs permanents avait été présenté au Comité Social Territorial (CST) du 1er février 2024, mais n'avait pas fait l'objet d'une délibération lors de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2024. Nous avions reporté la question et essayé de clarifier un petit peu les tableaux et les documents de manière à les rendre plus lisibles.
Le tableau des effectifs permanents est un document rendu obligatoire par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les obligations qu'il pose sont reprises dans les articles propres à chaque catégorie de collectivités ou d'établissements.
Ce document prend deux formes :

- Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité.
- Une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents qu'il est préconisé d'adopter une fois par an, préalablement à l'adoption du Budget Primitif préférablement, et qui fait l'objet, tout au long de l'année civile, de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Les fermetures de postes étaient détaillées dans la Note Explicative de Synthèses, soit 49 postes fermés.
Le tableau simplifié des effectifs vous a été transmis avec la convocation du Conseil Municipal, sachant que depuis, des créations/suppressions de postes ont été nécessaires. Ce tableau a été représenté au CST du 18 juin 2024.
Il vous est donc proposé une mise à jour de ce tableau au 4 juillet 2024, c'est-à-dire à la date d'aujourd'hui.

Pour information, nous vous avons également envoyé un tableau en date du 5 juillet, c'est-à-dire de demain, qui sera donc mis à jour après la suppression des postes que nous avons listés et que nous allons faire maintenant dans la délibération.
Ce dossier a également été soumis à la commission du personnel à plusieurs reprises : les 15 janvier, 26 mars et 10 juin 2024.
Le CST n'a appelé aucune observation et a voté à l'unanimité.
Lors de la commission du personnel, il a été demandé pourquoi il était indiqué "poste budgétaire" : il a été répondu que, normalement, cet état est présenté et voté au moment du budget, contrairement au tableau des emplois qui suit l'évolution des postes dans la collectivité.
J'espère que la nouvelle présentation permettra de s'y retrouver. C'est vrai qu'au fil des modifications d'un certain nombre d'emplois que nous créons chaque fois que nous recrutons ou que nous avons des promotions en nombre multiple pour avoir des choix dans les recrutements notamment, si nous ne les refermons pas derrière, nous nous trouvons avec un volant important de postes qui ne correspondent pas aux effectifs réels sur le terrain.
Je ne vous lis pas la liste des fermetures de postes, à moins que vous y teniez. Est-ce qu'il y a des observations ?
Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : nous sommes quand même satisfaits de voir qu'il y a beaucoup d'avancements de grade, donc c'est la prise en considération du travail des agents. Et, nous nous demandions pourquoi il y en avait autant d'un seul coup parce que les autres années il n'y a jamais eu autant d'avancements de grade. Donc, nous nous demandions d'où pouvait venir ce blocage, ou est-ce qu'un autre travail était fait.
M. Séverac : non, il y a eu 15 avancements de grade l'an dernier, cette année il y en a eu à peu près autant. Il est possible que dans la liste des 49 certains datent de l'année dernière.
Mme Bobo : en principe, chaque année il y avait un récapitulatif, nous fermions les postes régulièrement. Donc, je ne pense pas qu'il y ait des oublis. Mais, c'est énorme cette année. Après, c'est très bien pour les agents ...
M. Séverac : ... non, des avancements de grade, il n'y en a pas eu beaucoup plus que l'année précédente.
Mme Bobo : si.
M. Séverac : non.
Mme Bobo : nous reprendrons les procès-verbaux.
M. Séverac : oui, si tu veux.
Mme la Maire : c'est effectivement confirmé par la DGS (Directrice Générale des Services) et la DRH (Directrices des Ressources Humaines). Nous sommes à peu près sur le même niveau que l'année dernière.
Donc, s'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents au 4 juillet 2024 telle que définie ci-dessus.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : je viens de me rappeler que je n'ai pas fait voter le procès-verbal du Conseil Municipal d'avril. Si vous le voulez bien, je le mets aux voix.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024.

VOTE		
	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Absents au CM du 04/04/24	1 (*Mme Rouer*)

4 - MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) *(délibération n° 2024-080)*

M. Séverac : je vous rappelle que la révision du règlement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), que nous avons faite il y a quelques temps, avait été approuvée par délibération du 30 janvier 2023. Ce qui a donné l'occasion à la Préfecture de nous faire un certain nombre d'observations, donc émises par le contrôle de légalité, et d'avoir différents échanges avec ses services et de travailler, lors de plusieurs réunions, avec les

représentants du personnel pour vous proposer, aujourd'hui, une nouvelle mouture de la délibération concernant le RIFSEEP. Évidemment, cette nouvelle délibération abrogera les anciennes délibérations.
Je vous disais donc qu'un travail de concertation a été mené avec les représentants du personnel au cours de plusieurs réunions de dialogue social, à peu près une tous les 15 jours pendant quelques mois. Cette révision du RIFSEEP a été présentée en commission du personnel, et votée à l'unanimité au CST du 18 juin.
Pour aller vite, globalement, sa mise en œuvre se traduit par un gain pour 93 agents de la collectivité, sur les plus de 140 que nous avons, et pour les autres par le maintien de la situation actuelle. Aucun ne perdra un centime dans cette modification.
Ce RIFSEEP s'applique aux fonctionnaires et aux contractuels dès leur arrivée dans la collectivité. Jusqu'à présent, pour les contractuels, c'était au bout de 2 ans. C'est l'un des éléments importants de la modification.
Les critères suivants sont pris en compte pour l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise) :

- Les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception : le niveau hiérarchique, le nombre de collaborateurs encadrés directement ou indirectement, le niveau d'encadrement, le niveau de conseil aux Élus.
- La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions : le niveau de technicité du poste, le niveau de qualification nécessaire pour le poste, la diversité des missions, la nécessité d'actualisation des connaissances, le niveau de connaissance requis, le travail en transversalité et l'autonomie.
- Les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel : le degré du risque d'agressions physiques ou verbales, la nature des relations internes/externes, le risque d'accident, de blessures, les travaux dangereux, le risque de contagion et les efforts physiques, les contraintes horaires, l'obligation d'assister aux instances de la collectivité, le niveau de confidentialité, l'engagement de la responsabilité pour l'accueil du public, la tenue d'une régie, les missions supplémentaires telles ADP, SSIAP et correspondant CNAS.

L'IFSE fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions
- en cas de changement de cadre d'emploi à la suite d'une promotion
- au moins tous les quatre ans au vu de l'expérience acquise par l'agent

L'IFSE est versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail de l'agent (temps non complet, temps partiel).
Le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, congés de maladie ordinaire dans la limite du traitement, congé pour accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle.
Par contre, les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée, conformément à la règlementation de l'État.
L'agent en temps partiel thérapeutique verra ses primes calculées au prorata de la durée effective de service.
Cette modification de l'IFSE a aussi des conséquences sur le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), pour lesquelles les critères suivants sont pris en compte.
Les attributions individuelles du CIA sont effectuées à partir du groupe de fonctions, et selon la valeur professionnelle et l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel selon les critères suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- La valeur professionnelle de l'agent (adaptation, motivation, implication)
- La capacité à travailler en équipe
- Le sens du service public

Le CIA étant déterminé par la manière de servir de l'agent, il n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, mais en fonction donc des évaluations annuelles.
Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un montant de prime pouvant varier de 0 € au montant maximum de la collectivité.
Le CIA est versé annuellement en une seule fois et proratisé en fonction du temps de travail de l'agent (temps non complet, temps partiel).
Le versement du CIA est maintenu pendant les mêmes périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée, conformément à la règlementation de l'État.
En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles (accident de trajet ou de service, maladie professionnelle, congé maladie ordinaire), il sera fait application des dispositions suivantes :

- une déduction de 5 € par jour sera opérée à compter du 11ème jour d'absence sur l'année de référence (1er novembre N-1 au 31 octobre N), dans la limite de 200 € maximum annuel et calculée au prorata du temps de travail.
 C'est une disposition qui existait précédemment, mais par tranches puisque de 0 à 10 jours, rien n'était déduit, de 10 à 20 jours, il était déduit 25 % du CIA, puis 50 et 75 %.
 Là, il s'agit de mettre à la fois une limite maximum de 200 €, et de le faire dès le 11ème jour de manière plus progressive.

Lors du Comité Social Territorial, les représentants du personnel ont voté à l'unanimité les nouvelles modalités du RIFSEEP. Il y en a même un qui a commenté le travail effectué. Puisqu'il nous a été demandé, hier en Conseil d'Administration (CA) du CCAS, de retranscrire ses propos, je le fais également : "c'est la première fois que l'on travaille de façon collégiale je dirais. Je trouve que l'on a essayé d'apporter certaines choses qui ont été acceptées par la direction. Je ne veux pas dire que c'est la première fois que l'on sent qu'il y a un vrai dialogue, un vrai échange et une confrontation d'idées qui a fait surgir ce projet, mais je tenais à mettre en avant ce niveau d'échange qui nous donne un peu d'espoir."
Personnellement, je veux aussi remercier les représentants du personnel et les services de la collectivité, la Directrice des Ressources Humaines, la Directrice Générale des Services et les autres membres du service, parce que cela a donné beaucoup de travail, notamment dans la partie de classification des postes qui a permis de dégager une structuration, une hiérarchisation des postes.
De longs débats aussi ont animé nos rencontres sur la prise en compte de l'expérience accumulée par les agents, et notamment à propos du comment nous dépassions la situation des points de maintien dans l'acquis. Là-dessus, les échanges ont été positifs puisque nous avons pu arriver à progresser et arriver à cette mise en place.
Lors de la commission du personnel, il a été demandé :

- Comment seront traités les agents arrivés en cours d'année : il a été répondu que le prorata sera fait selon la présence dans la collectivité.
- Si beaucoup d'agents atteignaient le plafond : à ce jour, 2 agents sont limités par les plafonds de l'État, et malheureusement ces agents se trouvent un petit peu coincés.

Nous vous avons déposé sur la table la délibération afin que vous ayez le détail, et c'est aussi une question venue hier au CA du CCAS, de manière à ce que vous voyiez comment elle est dressée. C'est évidemment une délibération cadre qui répertorie et classifie l'ensemble des postes actuels existants dans la collectivité, en fonction des différents cadres d'emploi et catégories, classés dans divers groupes pour chacun des cadres d'emplois. Vous savez que pour la catégorie A nous avons droit à 4 groupes possibles, pour la catégorie B, à 3, et pour la catégorie C, à 2.
L'inconvénient de ce classement, qui nous est imposé par les services du contrôle de légalité, est que quand un emploi changera de dénomination, ou qu'un nouvel emploi sera créé, ou qu'un emploi sera supprimé, il faudra redélibérer sur la liste et le classement des différents emplois, ou en tout cas quand nous créerons un emploi nous indiquerons très clairement dans quel cadre et dans quel groupe il doit se situer.
Voilà en résumé l'ensemble du travail qui a été mené.
Mme la Maire : c'est un travail colossal, et je tiens ici à remercier Philippe SÉVERAC pour l'énergie qu'il y a mise, bien accompagné effectivement par la DRH et la DGS. La participation des syndicats est à noter également, puisqu'il y a eu de nombreuses réunions de dialogue social sur le sujet ; il est vrai que cela a permis d'avancer ensemble et d'aboutir au résultat que je vous propose de voter aujourd'hui.
Avez-vous des questions ?
M. Lorrain : d'abord, merci Mesdames pour le travail que vous avez fait, pour les tableaux qui sont clairs. Mais lors du CST, j'ai demandé l'ancien tableau, pour que nous puissions comparer l'ancien et le nouveau, et je ne l'ai pas eu. Je ne sais pas si c'est moi, mais chaque fois que je demande quelque chose, je ne l'ai pas. Donc, s'il y a un problème, je ne demande plus.
Mme la Maire : non, il n'y a pas de problème de personne. Le CST date du 18 juin, donc c'est quand même relativement récent, et c'est vrai qu'il y a une charge de travail. Autant, pour ce qui concerne les associations, tu as raison, Guy, de revendiquer parce que cela fait longtemps que cela a été demandé, autant là c'est très récent. Donc, nous allons essayer de faire cela, en espérant que tu auras tous les documents souhaités d'ici la fin de l'été.
Avez-vous d'autres remarques ?
Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : pour rebondir sur ce qu'a demandé Guy, est-ce qu'il serait possible que nous ayons un comparatif entre ce que percevait l'agent dans le cadre du précédent régime et ce

qu'il aura aujourd'hui avec ce nouveau régime ? Parce que, sauf erreur de ma part, vous avez dit que 93 agents bénéficieraient d'une valorisation du CIA, mais nous aimerions savoir dans quelle mesure, quelles sont les catégories des agents qui sont concernés, et ...
Mme la Maire : ... il y a tous ceux qui n'en avaient pas du tout et qui vont en bénéficier, notamment les contractuels, et ensuite je pense que cela concerne principalement les catégories C. Mais c'est quelque chose qui est tout à fait faisable, en anonymisant bien entendu les agents ...
Mme Marnac : ... oui, nous ne voulons pas le nom des gens. Nous voulons juste ...
M. Séverac : ... nous pouvons vous donner quelques exemples si vous voulez puisque cela a été demandé hier ...
Mme Marnac : ... très bien. Alors pourquoi vous ne le faites avant que nous vous le redemandions ?
M. Séverac : il faut que vous serviez à quelque chose.
Mme Marnac : ah pardon. Ça, c'est super sympa. Nous non plus, personne ne nous aime en fait.
M. Séverac : la question ...
M. Mailhé *s'exprime hors micro ...*
Mme Marnac : ... je suis hyper rancunière ...
M. Séverac : ... la question n'est pas tellement en termes de catégories qui vont y gagner, sauf les contractuels. Effectivement, les contractuels qui n'en bénéficiaient pas entrent dans le système, ils y gagnent tous, au minimum je crois que c'est de l'ordre de 200 € par mois. Pour les autres, cela dépend beaucoup de leur situation actuelle dans le tableau. Quel est le calcul qui a été fait ? Pour mieux le comprendre, le calcul est le suivant : une fois que nous avons classifié tous les postes, hiérarchisé, nous avons attribué le plancher que l'on mettait à chacun des niveaux, nous avons mis le plafond de l'État pour tout un chacun. Une fois que nous avons mis le plancher, nous avons regardé pour chacun, je parle pour un niveau de poste égal, pas de celui qui a changé de poste, quelle était sa situation au regard de l'ancienne délibération, avec les points ou autres, hors des points de maintien dans l'acquis qu'ils avaient. Et nous avons appliqué à ce calcul, donc hors maintien dans l'acquis, la prise en compte de l'expérience accumulée dans la collectivité par cet agent-là. Et ensuite, nous avons comparé avec ce qui était le montant de son IFSE avec les points de maintien dans l'acquis. Ceux qui avaient plus n'ont pas eu d'augmentation, ceux qui avaient moins parce qu'ils n'avaient pas, ou moins de maintien dans l'acquis, progressent donc. Nous avons ...
Mme Marnac : ... pardon. Cela, c'est dans l'IFSE ou le CIA ?
M. Séverac : dans l'IFSE. Nous avons par exemple une responsable qui a actuellement une IFSE de 672 €, elle n'a pas de maintien dans l'acquis jusqu'à présent, la classification de son poste l'amène à 750 €. Le calcul est donc plus avantageux avec les 750 €, elle va donc gagner 78 € grâce à cette reclassification, ce qui est au-dessus de la prise en compte de l'ancienneté. Un autre, qui a aussi 672 € actuellement, qui n'a pas de maintien dans l'acquis, mais dont le poste est inférieur a une valorisation de son expérience accumulée de 28 € par mois, nous parlons d'indemnités mensuelles, au titre de l'expérience.

Arrivée de Mme STEMER Sophie à 19 h 08

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 32

Une autre, qui a 518 € actuellement, mais qui avait 33 € au titre du maintien dans l'acquis de l'expérience, se trouve avec une valorisation d'expérience qui va au-delà, à 36 €, donc elle va gagner 3 € par mois. Mais au contraire, une qui avait 622 € tombe à 426 € de maintien dans l'acquis, sa valorisation de l'expérience ne représenterait que 12 € ; elle n'a pas de gain, elle conserve les 622 € qu'elle a. Ce sont 4, 5 exemples, c'est un travail qui est fait avec les responsables du personnel pour veiller à l'évolution des choses.
Je dois ajouter aussi que ce travail-là, qui a été mené au sein des services, est actuellement expliqué dans les réunions trimestrielles avec les agents. Le service des Ressources Humaines passera, et répondra aux sollicitations individuelles, dans chacun des services pour répondre aux questions qui ont été soulevées.
Il y a également tout un travail mené avec les encadrants pour bien leur faire comprendre le système, et surtout réfléchir pour avoir une homogénéisation des propositions et de la prise en compte de l'ensemble de la philosophie de cette IFSE, pour éviter des écarts qui n'ont pas lieu d'être.
Mme la Maire : je viens de poser la question à la Directrice des Ressources Humaines pour répondre très clairement à votre question : nous pouvons vous faire passer l'intégralité de ce qu'était auparavant l'IFSE pour chacun des agents, ce ne sera pas par catégorie car c'est un travail trop lourd, mais sans en connaître l'identité, ni le poste occupé parce que c'est un travail conséquent. Vous aurez le détail de ce qu'ils touchaient avant et de ce qu'ils touchent aujourd'hui.
Mme Bobo : pourquoi hier on ne nous a pas répondu aussi affirmatif quand nous avons demandé des exemples et qu'on nous a dit que ce n'était pas possible ...

Mme la Maire : ... parce que nous ne les avions pas. Hier, j'ai parlé d'anonymat ...
Mme la Maire : ... c'est quand même bizarre ...
Mme la Maire : ... l'important est que la réponse soit donnée aujourd'hui et qu'elle soit satisfaisante ...
Mme Bobo : ... c'est ça, d'un jour à un autre ...
Mme la Maire : ... non, ce n'est pas d'un jour à un autre. Je me retourne vers ...
M. Pilet : ... excusez-moi. Je pense que la réponse de M. SÉVERAC est assez claire : on veut nous mettre dans un rôle. J'en profite pour ... oui, mais ... je veux dire que la réponse qui a été faite à Sandrine MARNAC, et l'allusion, nous la condamnons très clairement. Et, effectivement, je pense que c'est la volonté de nous mettre dans un rôle, c'est très clair. Parce que tous ces documents, depuis deux ans, il y a longtemps que nous aurions dû les avoir, il y a longtemps que nous aurions dû les travailler. Et nous allons le voir sur les autres sujets, c'est chaque fois pareil. Et après, vous faites les étonnés à venir nous dire "ah, vous ne les avez pas, on aurait pu". Je pense que la volonté, mais c'est bien qu'aujourd'hui ce soit exprimé, de nous mettre dans un certain rôle est délibérée de votre part, c'est très clair.
M. Séverac : si nous revenons ...
M. Mailhé : ... excuse-moi, parce que nous allons servir à quelque chose ... je vais servir à quelque chose. Nous sommes quand même des Élus, on ne parle pas comme cela à des personnes même si nous ne sommes pas du même avis ou si nous sommes de l'Opposition, ou si nous sommes avec vous sur certains sujets et contre vous sur d'autres sujets.
Donc, pour que nous servions à quelque chose, nous allons remercier Mme la DRH et Mme la DGS qui vont nous faire passer ces documents, à ceux qui ne servent à rien, c'est-à-dire Jean-Claude PILET et moi-même ... je suis vexé là, cela se voit. Vous ne nous aimez pas, mais après c'est une histoire d'amour dans ce Conseil, ça existe beaucoup, et ... Non, nous vous remercions de nous les faire passer, nous allons clore le sujet. Nous n'allons pas nous aimer, nous allons faire notre rôle de serviteur à rien et nous allons vous écouter.
M. Séverac : si cette remarque, qui se voulait humoristique, a été mal prise, je vous demande de m'en excuser, très clairement. Ce n'est pas ce que je voulais faire.
Mme Marnac : trop tard.
M. Séverac : trop tard sans doute. Mais peu importe. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, je pense.
Pourquoi ...
Mme Marnac : ... pas quand les propos sont enregistrés et écoutés par des tas de personnes.
M. Séverac : ceux-là aussi sont enregistrés et écoutés par des tas de personnes.
Pourquoi hier nous ne vous avons pas donné ces exemples-là ? Parce que nous ne les avions pas regardés et travaillés, l'idée ne nous était pas venue. Votre remarque en CA du CCAS, nous l'avons entendue et ce matin nous avons demandé aux services de les regarder pour compléter l'information du Conseil Municipal. Sans doute qu'il y a d'autres aspects, effectivement, qui peuvent être développés et complétés, et dans la mesure où c'est faisable, nous le ferons. C'est dans ce sens-là que je dis que le débat sert toujours, et les remarques des uns et des autres. Ce sont des questions qui n'étaient pas venues du CST ou à la commission du personnel, sinon elles auraient été prises en compte avant.
Mme Bobo : je voudrais rajouter, par rapport au changement de fonctions, je tiens quand même à appuyer sur ce point, qu'à l'époque, un agent avait changé de fonctions et nous avions demandé en commission du personnel que justement son RIFSEEP soit révisé. Et on nous avait répondu que non nous n'y allons pas y toucher parce que nous n'allions pas lui faire baisser ses revenus ... Non, je finis, d'accord ? ... Et là, récemment, un agent qui a changé de poste, à qui nous avons enlevé des fonctions, tout à fait normal, mais là, nous n'avons pas regardé que son revenu allait baisser, d'accord ? Alors que pour l'autre agent, auparavant, surtout ne pas lui toucher ses revenus. Donc, il faut quand même traiter les agents équitablement. Autrement, ce n'est pas la peine, nous n'avancerons jamais ; par rapport aux agents, cela va circuler. Donc, moi je dis qu'il faut être clair.
Mme la Maire : je prends un engagement très clair : on change de fonction, on a une fonction supérieure, le RIFSEEP est revalorisé. On descend dans la hiérarchie, pour des raisons diverses et variées, et effectivement nous revoyons le RIFSEEP, c'est normal, c'est lié à la fonction.
Mme Bobo : oui. Parce que la personne n'avait plus d'agent à gérer, on n'a pas voulu toucher à son revenu. Alors que, je suis désolée, en 2024, une personne n'était plus responsable, on lui a fait un coup de ciseaux dans ses revenus. Donc, il faut traiter les agents de la même façon.
Mme la Maire : nous sommes bien d'accord.
M. Séverac : c'est en cela que la hiérarchisation des postes, les uns par rapport aux autres, va nous servir, ce qui n'était pas tout à fait le cas auparavant.
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : j'aurais juste deux petites questions concernant les sujétions particulières. C'est une annexe à part qu'il va y avoir à la délibération ou c'est inclus dans les montants plafonds et planchers ? Les sujétions particulières que les agents pourraient percevoir suivant ...

M. Séverac : ... celles qui ont trait au poste sont incluses. Il peut y avoir, selon par exemple qu'un agent est ADP (Assistant De Prévention), ou correspondant CNAS, et qu'il ne l'était pas, cela se rajoutera. Mais, quand il ne le sera plus, cela disparaîtra.
M. Fédou : mais cela se rajoute aussi dans les montants plafonds ou planchers de son IFSE ?
M. Séverac : avant d'arriver au plafond, oui. Mais il n'y en a pas beaucoup qui arrivent au plafond.
M. Fédou : d'accord. Et ma deuxième question concerne la Police Municipale qui n'est pas dans ce RIFSEEP-là. Sachant qu'un décret vient de sortir mi-juin, est-ce que déjà nous avons commencé à travailler sur cette mise en place de nouveau RIFSEEP à la Police Municipale ou pas du tout ?
M. Séverac : la Police Municipale n'est effectivement pas intégrée dans le RIFSEEP, c'est un régime à part. Le décret est en place depuis le 29 juin. Les textes ont été publiés la semaine dernière. Effectivement, un travail est en cours pour regarder un petit peu la situation telle qu'elle est aujourd'hui parce qu'à ce jour la Police Municipale a effectivement une indemnité, ce n'est pas l'IFSE, c'est l'ISFE je crois, une autre qui est variable, et en plus elle a un CIA, chez nous. Donc, la situation sera étudiée, d'ailleurs nous rencontrerons les agents demain matin dans le cadre des réunions trimestrielles, nous en parlerons avec eux. Et nous adopterons au prochain CST les modifications nécessaires pour la Police Municipale. Mais il est vrai que c'est un régime à part.
M. Fédou : merci.
Mme la Maire : avez-vous d'autres questions ?
M. Jérôme, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : juste une petite question : est-ce que ce sont des revenus bruts ou nets ?
Mme la Maire, se tournant vers la Directrice des Ressources Humaines : les planchers plafonds sont bruts ou nets ? ... Ils sont bruts. Avez-vous d'autres questions ?
M. Pilet : sur les catégories B, mais nous le retrouvons aussi après, comment s'expliquent les différences de montants planchers ? ... Nous le retrouvons aussi dans les catégories C, il y a des différences de montants planchers.
M. Séverac : parce qu'il y a des différences de groupes et de fonctions.
M. Pilet : rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux, animateurs territoriaux, la différence s'explique comment ?
M. Séverac : ce ne sont pas les mêmes fonctions ...
Mme la Maire : ... ce n'est pas la même filière.
M. Pilet : d'accord.
M. Séverac : en plus, ce n'est pas la même filière.
M. Bonnet : la filière technique serait moins valorisée que la filière administrative ? ... Sur le plancher, un technicien territorial est à 4 800 €, alors qu'un rédacteur ou animateur est à 7 800 €, sur le plancher je parle, je ne parle pas sur la totalité.
M. Séverac : les plafonds sont différents. Ils sont d'ailleurs plus intéressants sur la filière technique.
M. Bonnet : pardon ?
M. Séverac : les plafonds sont souvent plus élevés pour la filière technique.
M. Bonnet : mais pourquoi le plancher est largement sous-évalué, beaucoup plus bas que pour les rédacteurs ou les animateurs ? Nous avons 3 000 € d'écart.
***Mme la Maire** demande à la Directrice des Ressources Humaines d'apporter une réponse.*
M. Séverac : à quel emploi faites-vous allusion ?
M. Bonnet : les techniciens territoriaux ont un montant minimum retenu à 4 800 €, alors que les rédacteurs territoriaux, groupe 1 c'est le Directeur des finances, je veux bien, mais si nous passons sur le groupe 2, sont à 7 800 €, et pour le Responsable du service entretien, en groupe 2, animateurs territoriaux, à 7 800 €. Quand nous disons "plancher", c'est le minimum qui peut être obtenu. Il y a un très fort écart, je suis étonné.
La Directrice des Ressources Humaines : cela vient purement des fonctions. Quand nous avons fait la classification au niveau des catégories B, nous nous sommes retrouvés avec, en 1er groupe, les Directeurs, donc par exemple le Directeur des finances, mais qui est du cadre d'emplois des rédacteurs, et nous avions dessous des responsables, et ensuite d'autres agents d'un niveau de responsabilité inférieur. Sauf qu'au niveau de ce B2 et de ce B3, quand le cadre d'emplois n'a pas un groupe 1, il se retrouve en groupe 1 mais du coup le niveau de rémunération est inférieur. Je ne sais pas si je me fais comprendre. Si vous prenez un Directeur, il va être en B1 s'il est rédacteur, et un responsable serait en B2. Mais s'il n'est pas rédacteur, mais par exemple éducateur territorial des activités physiques et sportives, comme il n'y a pas de Directeur en groupe B, nous le mettons en groupe B1, mais par contre son montant minimum est inférieur au montant minimum des Directeurs qui sont en B1 aussi.
M. Bonnet : vous vous êtes arrêtés à une photographie de la collectivité des agents à aujourd'hui. Demain, si vous voulez recruter un technicien qui va devenir responsable d'un service, si j'ai bien compris il y a des agents

qui sont responsables, d'autres qui ne sont que chargés, et d'autres qui ne sont que simples techniciens, aujourd'hui nous n'avons pas de simples techniciens dans la collectivité semblerait-il, il sera rémunéré à combien ? 4 800 € ? 7 800 € ? Ou nous reverrons le RIFSEEP au fur et à mesure ? Là, je n'arrive pas trop à voir. Après, dans les collectivités dans lesquelles nous travaillons tous autour de cette table, fonction publique territoriale, il n'y a pas autant de disparités de l'un à l'autre. Nous aurions pu le monter différemment, un agent qui a une responsabilité, qui fait de l'encadrement, nous lui rajoutons une valeur supplémentaire. Je trouve cela bizarre quand même. Même la personne chargée du service informatique, pourquoi porte-t-elle ce titre de chargée alors qu'elle pourrait peut-être être responsable du service informatique ? C'est étonnant. C'est peut-être pour cela effectivement qu'aujourd'hui il est à 3 000 € de moins que ses collègues ...
M. Séverac : ... attention, ce sont des montants planchers et plafonds, ce n'est pas le montant que la personne touche ...
M. Bonnet : ... oui, mais alors du coup pourquoi le mettre si bas ? Demain, nous ne pourrons lui donner que 400 € par mois. Et il n'aura rien à dire parce que c'est dans le tableau.
M. Séverac : c'est une forme de logique et de cohérence. Mais il est vrai qu'il n'y a que les postes existants. Chaque fois que nous voudrons créer un poste, ou en modifier un, il faudra redélibérer et le caler dans l'un des groupes. C'est une exigence du contrôle de légalité qu'il n'y ait que les postes existants, et pas les postes que nous avons l'intention de créer ou ceux que nous avions et qui n'existent plus.
M. Bonnet : ce document que nous avons ce soir, déposé à notre emplacement, nous permet effectivement d'avoir une meilleure visibilité. Si nous l'avions eu effectivement dans le cadre de la préparation du Conseil, cela nous aurait permis peut-être d'analyser mieux et de ne pas partir sur le vote pour lequel ...
M. Séverac : ... il a été donné à la commission du personnel.
M. Bonnet : oui, mais à la commission du personnel, c'est une chose. Il y a un représentant du groupe, ce n'est pas à lui de faire de la communication. Aujourd'hui, je suis désolé, mais en Conseil Municipal tous les Élus autour de la table doivent avoir le même niveau d'information, c'est à vous de le communiquer, ce n'est pas à notre colistière. Je suis désolé, cela je ne peux pas l'entendre. Il faut que nous soyons tous, les 33, sur le même pied d'égalité. Et comme l'a dit Françoise tout à l'heure, aussi pour les agents c'est la même chose.
Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques sur ce point, je le mets aux voix.
M. Pilet : excusez-moi, juste avant, nous allons expliquer notre position : nous n'avons pas eu de retour du CST, puisque nous n'y siégeons pas, donc nous n'avions pas les documents ; il est fait référence au CST mais nous n'avons pas pu les étudier puisque nous ne les avions pas. Si nous avons bien compris aussi, ce dispositif a été retoqué par la Préfecture il y a plus de deux ans, vous nous le présentez là, il n'y a pas eu de concertation avec les Élus des Minorités. Et puis, nous voyons en plus que cela amène à discussions et à demander des précisions, ce qui est dommage parce que je pense que nous aurions pu nous y retrouver. Mais donc, pour le principe, nous, nous n'allons pas participer au vote.
M. Séverac : la Préfecture n'a pas retoqué il y a deux ans.
M. Pilet : excusez-moi, c'est l'information que vous nous avez donnée, que cela a été retoqué il y a deux ans.
M. Séverac/Mme la Maire : non.
M. Pilet : si.
Mme la Maire : c'était en janvier 2023. Cela ne fait pas deux ans. Ce qui est important aussi, me semble-t-il, c'est que cette proposition-là ait été votée à l'unanimité des représentants du personnel, qui eux ont eu le temps de le regarder, de le travailler pendant des mois, bien accompagné par Philippe SÉVERAC et la Directrice des Ressources Humaines.
Donc je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du nouveau RIFSEEP, et ce à compter du 5 juillet 2024, selon les conditions ci-dessus détaillées.

VOTE		
	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 *(Mme Bobo, et MM. Bonnet et Pilet)*

5 - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT POUR BESOINS DE SERVICE *(délibération n° 204-081)*

M. Séverac : il est possible de recruter, comme vous le savez, des agents contractuels pour répondre à des besoins permanents de l'administration lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, notamment :

- lorsqu'il s'agit de fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles
- lorsque l'autorité de recrutement n'est pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions à accomplir à l'issue d'un certain délai lors de la procédure de recrutement.

Dans le cadre du recrutement d'un électricien, plusieurs appels à candidatures ainsi que plusieurs entretiens ont été lancés et réalisés.
Un agent contractuel a été recruté sur le motif de vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ce type de contrat est limité à deux ans.
Cet emploi étant indispensable au bon fonctionnement du service, il apparaît opportun de créer un poste permanent pour les besoins du service sur les 3 grades du cadre d'emploi des adjoints techniques.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelable par tacite reconduction expresse. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
Aussi, il vous est proposé de créer un poste permanent pour besoins de service.
Lors du CST, aucune observation n'a été formulée.
Lors de la commission du personnel, il a été demandé si l'agent aurait les mêmes avantages qu'aujourd'hui : il a été répondu que oui, et qu'il bénéficiera en plus du régime indemnitaire à compter de demain, tel que nous venons de le voter.
Il avait été proposé à cet agent la possibilité d'être stagiairisé et d'entrer dans la fonction publique en tant que fonctionnaire, il ne l'a pas souhaité compte-tenu de sa situation personnelle au regard de ses droits à la retraite ou autres. C'est pour cela que nous vous proposons ce poste permanent.
Mme la Maire : avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste permanent pour besoins de service.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 – CRÉATION DE POSTES PERMANENTS *(délibération n° 2024-082)*

M. Séverac : nous vous proposons la création de plusieurs postes.
Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2024, et suite au travail effectué avec le Centre de Gestion 31 sur la cartographie des emplois et l'analyse des besoins, il est prévu de créer divers postes. Nous vous proposons d'en créer 4 : 3 qui sont au budget, 1 par transformation :

Service Marchés Publics
Afin de renforcer ce service, il vous est proposé de créer un poste à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe
- Rédacteur
- Rédacteur principal 2ème classe
- Rédacteur principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

Service Ressources Humaines
Afin de renforcer ce service, et de couvrir divers aspects, notamment les formations, la gestion des carrières et la réorganisation des tâches au sein du service, il vous est proposé de créer un poste à temps complet, qui pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe
- Rédacteur
- Rédacteur principal 2ème classe
- Rédacteur principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

Services techniques

Afin de renforcer ce service, et plus particulièrement le service des Espaces Verts et Propreté Urbaine, il vous est proposé de créer un poste de chef d'équipe à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

Finances

Suite au départ d'un agent et dans l'optique d'assurer une suppléance avec le Directeur des finances, il vous est proposé de créer un poste de responsable de service à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- Rédacteur
- Rédacteur principal 2ème classe
- Rédacteur principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

Lors du CST, aucune observation n'a été formulée. Ces points ont été adoptés à l'unanimité.
Lors de la commission du personnel, diverses questions ont été posées :

Pour le service Ressources Humaines

- Est-ce que tous les agents ont accès à leur compte formation ? : oui, ils ont accès à leur compte formation. Ils peuvent choisir librement leur formation sur le compte du CNFPT et nous avons rappelé un peu le circuit de validation de ces demandes de formations. C'est différent du Compte Personnel de Formation dont nous avons débattu la dernière fois.

Pour les services techniques - espaces verts

- Est-ce que cet agent sera en appui sur le terrain ? : oui, il est prévu qu'il soit à 50 % sur du management, et à 50 % sur le terrain, en appui des équipes en intervention.

Pour le service financier

- Est-ce qu'à l'issue du recrutement il y aura modification de l'organigramme ? : c'est plutôt à l'issue du travail avec le CDG sur la charge de travail et sur l'organigramme cible qu'il y aura une modification de l'organigramme. Cet appel à candidatures a déjà été présenté avec l'organigramme envoyé au CST pour la réunion du 18 juin.
- Pourquoi B et B+ sur ce poste alors que le Directeur est B+ également ? : le Directeur, vous le savez, a vocation à être un fonctionnaire de catégorie A ; il est proposé à la promotion interne. Nous avons appris aujourd'hui que les promotions internes du mois de juillet étaient retardées un petit peu. Mais, nous avons bon espoir.
- Est-ce que la fiche de poste sera adaptée en fonction du grade de l'agent recruté puisque sur les Ressources Humaines et les marchés cela va de C à B+ ? : évidemment, la fiche de poste sera adaptée. Nous souhaitons ne pas fermer les portes au niveau du recrutement entre C+, B- ou B+ à ce stade du lancement de la procédure. Nous ferons les suppressions après, quand nous aurons recruté.

Mme la Maire : avez-vous des questions sur ces postes-là ?
Mme Marnac : d'après ce qu'il est indiqué en introduction de ces créations de postes, parmi les 4, 3 sont en renfort à l'initiative en fait de la cartographie des emplois et de l'analyse des besoins du CDG. Donc, ma question est : est-ce qu'à l'issue de cette analyse seulement 3 renforts étaient demandés ou combien ont été demandés ? Et, en fonction de la réponse, pourquoi ces 3-là ? Qu'est-ce qui a justifié plus de renfort sur ces 3 services-là que sur d'autres qui auraient été proposés ?
M. Séverac : ces postes n'ont pas été créés à l'initiative de la cartographie du CDG, mais à l'initiative de la municipalité ...
Mme Marnac : ... pardon, mais c'est écrit, je relis : " *Mme la Maire et le Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" exposeront au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du BP 2024, et*

suite au travail effectué avec le CDG 31 sur la cartographie des emplois et l'analyse des besoins, il est prévu de créer les postes suivants ...".

M. Séverac : donc, je redis : c'est bien suite au travail et à la cartographie du CDG, mais c'est à l'initiative de la municipalité et de la proposition du budget que ces postes sont créés. Est-ce que ces 3 postes, parce que la question de fond est celle-là, répondent à l'ensemble de l'analyse de la cartographie faite avec le CDG ? Cartographie qui est aussi travaillée par l'instance de Direction, du Comité de Direction Restreint et du Comité de Direction Élargi qui travaillent sur l'ensemble des aspects. La cartographie du CDG n'aboutit pas à nous dire qu'il faut 10 postes et dans tel ou tel secteur. Elle pointe les secteurs où il y a des surcharges de travail, où il y a donc plus de difficultés à organiser. Et, les réponses sont faites possiblement avec des créations nouvelles de postes ou avec des réorganisations. Il y a par exemple en ce moment certains postes sur lesquels une charge de travail était importante, auxquels nous pouvons répondre par le retour d'un agent à mi-temps qui vient renforcer un service, et sans avoir à créer un poste supplémentaire. Donc, pour l'instant, nous avons créé ces 3 postes-là au budget. Nous sommes conscients qu'au budget 2025 il y aura la nécessité d'aller au-delà et de créer d'autres postes dans d'autres secteurs. Ces postes-là ont été considérés, par le Comité de Direction et en prenant en compte les secteurs les plus urgents, comme des priorités dans le fonctionnement des services. Ce ne sont pas les seuls, et nous ne sommes pas au bout de ce travail-là.

Mme Bobo : concernant le poste pour le service des marchés publics, je pense que peut-être nous aurions pu même mettre deux personnes parce qu'il y a l'analyse des besoins par rapport au CDG, mais vu la configuration qu'il y a actuellement, nous aurions pu prendre un contractuel et justement une ouverture de poste permanent.

Mme la Maire : cela ne ressort pas dans l'analyse du CDG. Aujourd'hui, nous renforçons ce service-là parce qu'il est nécessaire à la Responsable du service des marchés publics d'avoir un binôme. Il y a effectivement deux agents qui sont à mi-temps : 1 pour raison de congé longue maladie, l à mi-temps thérapeutique. Nous ne savons pas ce que cela va donner dans les semaines à venir. Oui, c'est pris en compte. C'est bien pour cela que nous allons sur ce recrutement-là.

Mme Bobo : oui, mais sur les 2 mi-temps thérapeutiques, cela fait qu'au total il manque déjà un poste, et le renforcement ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas l'analyse du CDG. Avec 1 poste à temps complet supplémentaire, c'est suffisant.

Mme Bobo : l'analyse du CDG a été faite à quelle date ?

Mme la Maire : c'était à l'automne dernier. Il y en avait une ...

Mme Bobo : ... oui, mais nous parlons d'aujourd'hui.

Mme la Maire : nous étions dans la même situation à l'automne dernier.

Mme Bobo : les 2 mi-temps thérapeutiques étaient déjà à l'automne dernier ?

Mme la Maire : oui, je pense.

M. Séverac : ce ne sont pas 2 mi-temps thérapeutiques.

Mme la Maire : c'est 1 mi-temps thérapeutique et 1 congé longue maladie avec un travail à mi-temps. Je pense que nous étions dans la même configuration.

Pour répondre à votre question, Mme MARNAC, des services ont été estimés en tension par le CDG, notamment le service juridique. Donc là, au retour d'un agent après un congé maladie, qui revient à mi-temps thérapeutique, nous l'avons mis en renfort du service juridique à la grande satisfaction de sa responsable. Donc, nous essayons de répondre, ce n'est pas forcément par des recrutements, mais en interne par une réorganisation. Nous essayons de faire au mieux avec, encore une fois, les moyens qui sont les nôtres. Donc, il y aura des embauches sur le budget de 2025, nous essaierons de continuer dans la même voie, c'est-à-dire répondre aux besoins.

Mme Bobo : au niveau des services techniques, un poste pour l'entretien, propreté et espaces verts, à aujourd'hui il me semble que c'est quand même très, très peu ...

Mme la Maire : ... il a été évoqué, l'année dernière, que la période la plus difficile pour les services techniques était indéniablement le printemps, parce que l'herbe pousse beaucoup et partout, je vous rappelle quand même qu'il s'agit de 60 ha d'espaces verts, et que le service festivités organise beaucoup d'animations. Donc, il est évoqué pour l'année prochaine l'embauche d'intérimaires sur les trois mois d'avril, mai et juin de façon à pouvoir soutenir les services à ce moment-là.

Mme Bobo : oui, nous l'expliquons comme cela, avec la pousse du printemps, mais nous sommes en train de récupérer quand même des parties communes de certains lotissements, ce qui va faire en plus des surfaces, c'est quand même à rentrer dans le compte ...

Mme la Maire : ... ce sera à analyser, à voir si nous les prenons en régie ou bien si nous augmentons la prestation de l'AJH ; ce sera à regarder. Nous savons bien que le fait d'intégrer de nouvelles voiries, de nouveaux espaces verts, représentera une charge de travail supplémentaire. Donc oui, nous sommes bien conscients de cela.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?
M. Bonnet : s'il vous plaît. M. SÉVERAC, vous avez évoqué la catégorie B+, j'ai du mal ; je travaille dans la fonction publique territoriale, je ne vois pas laquelle est-ce. Si vous pouviez donner des précisions. Il y a trois catégories : la A, la B et la C, et après, il n'y a pas de différenciation plus dans une que dans l'autre.
M. Séverac : c'est un abus de langage, nous allons dire.
Mme la Maire : un B+ peut être un B avec de l'expérience sur le poste sur lequel nous recrutons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal la création des postes permanents ci-dessus détaillés.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT - 80ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA FRANCE *(délibération n° 2024-083)*

M. Séverac, 1er Adjoint délégué au secteur "correspondant défense, anciens combattants et devoir de mémoire" : cette année 2024 marque les 80 ans de la Libération de la France, et 2025 marquera quant à elle la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale.
Dans ce contexte, l'État a structuré un cycle commémoratif du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire, et a créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Mission du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire", le 8 septembre 2023, pour préparer et coordonner les manifestations. Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre les manifestations organisées par l'État, bien-sûr, et de valoriser les initiatives locales par le biais d'une labellisation ouvrant droit à certains financements.
Fonsorbes fait partie des communes labellisées. Mais, l'information sur la possibilité de financement des opérations ne nous a été donnée que le 27 mai, lors de l'inauguration. C'est pour cela que nous avons immédiatement sauté sur l'occasion pour remplir le dossier et vous proposer cette délibération.
La Ville a souhaité marquer ces anniversaires, vous le savez, à partir de sa propre histoire des faits marquants qui ont eu lieu sur son territoire pendant la seconde guerre mondiale, et, à cette occasion, mettre en lumière ses acteurs locaux de la Résistance.
Pour ce faire, un projet historique, pédagogique et mémoriel a été prévu et scindé en deux parties.
La première partie, réalisée au printemps 2024, a consisté :

- Au changement de nom du rond-point des Portes du Gers par "Rond-point Yvonne LAGRANGE", compagne de Jean d'ALIGNY, Résistante active et déportée à Ravensbrück,
- A la construction d'un monument évocateur de la Résistance, inauguré le 27 mai 2024,
 Je veux remercier une nouvelle fois tous nos services qui ont participé : les services techniques, les espaces verts, la communication, les archives et l'artiste local qui y a contribué.

La deuxième partie sera réalisée en 2025, elle est en cours de préparation. Il s'agit de la réalisation d'une brochure sur les résistants de Fonsorbes, destinée aux Fonsorbaises, Fonsorbais, notamment à la jeunesse et à une journée d'animations autour de la publication de cette brochure, travail engagé en partenariat avec le collège, le lycée et l'Atelier du Patrimoine.
Le budget estimé pour l'ensemble de ce projet s'élève à 25 768 € TTC, qui comprend à la fois les éléments matériels de la construction du monument, ou la rédaction de la plaquette, mais aussi la part de la valorisation des salaires mis en jeu dans le projet.
Le montant HT en dépenses nous permet de demander une subvention de l'État de l'ordre de 25 %, soit 5 368 €.
Donc, nous vous proposons de solliciter cette subvention maximale pour le financement du projet relatif au 80ème anniversaire de la Libération de la France.
Ce dossier a été soumis à la commission finances du 26 juin 2024, au cours de laquelle aucune question particulière n'a été posée.
Mme la Maire : la seule remarque que je pourrais faire est qu'effectivement la décision de construire ce monument et de rendre hommage à une femme, ce n'est pas neutre, donc une Fonsorbaise qui s'est engagée. C'est bien que nous ayons pu le faire, cela correspond avec le 80ème anniversaire de la Libération de la France, nous aurions peut-être pu le faire avant aussi. Donc, nous allons profiter des subventions données par l'État dans le cadre de la labellisation de ce projet.
M. Mailhé : ce que je souhaitais dire, c'est que l'actualité politique actuelle nous démontre qu'il faut continuer dans ces travaux-là, et surtout, comme on dit, la réalisation d'une brochure sur les Résistants de Fonsorbes, destinée aux Fonsorbais, apprendra peut-être à certaines personnes comment s'est passée la guerre et comment nous en sommes sortis, et il faudra peut-être apprendre comment est arrivée la guerre aussi. C'est important,

nous le soutenons, la demande de subvention espérée est une bonne chose, et c'est à continuer. Et, au-delà de ce travail du 80ème anniversaire de la Libération de la France, je pense qu'il faudra que nous fassions un travail de mémoire très important pour ne plus arriver à des situations comme celle d'aujourd'hui où tout le monde est tendu et malheureusement nous ne savons pas ce qu'il va advenir lundi prochain.
Mme la Maire : nous sommes bien d'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du projet relatif au 80ème anniversaire de la Libération de la France.

VOTE	**Pour :**	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT - VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES *(délibération n° 2024-084)*

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : dans le cadre des obligations règlementaires et conformément au programme de renaturation des villes, il a été décidé de continuer à végétaliser les cours des groupes scolaires (Béouzo, Trépadé et Cantelauze).
Avant de poursuivre, je voulais vous apporter quelques précisions. Au-delà des gros travaux effectués chaque année sur les groupes scolaires pour mieux les isoler et diminuer les dépenses d'énergies, je voulais vous rappeler ce qui a déjà été réalisé :

- des brise-soleil ont été installés à Cantelauze et à la Béouzo, sur les classes les plus exposées
- une salle rafraîchie a été installée dans chaque école
- des plantations ont déjà vu le jour à Cantelauze, côté parc ; à la Béouzo maternelle, côté parking pour mettre à l'ombre le restaurant scolaire ; et à la Béouzo élémentaire, dans la grande cour
- des films sur les vitres et des ventilateurs ont été installés au Trépadé

Donc, nous continuons à planter sur les trois groupes scolaires.
Le montant estimé des travaux s'élève à 85 770 € TTC, auquel il convient d'ajouter les missions de détection des réseaux enterrés pour les groupes scolaires du Trépadé et de la Béouzo (1 158 € TTC pour chaque mission). L'ensemble de l'opération représente un coût total de 88 086 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	**MONTANTS**
Groupe scolaire du Trépadé	35 335,00 €
Groupe scolaire de la Béouzo	28 620,00 €
Groupe scolaire de Cantelauze	9 450,00 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	73 405,00 €
TVA	14 681,00 €
TOTAL DÉPENSES TTC	**88 086,00 €**
RECETTES	**MONTANTS**
Subvention demandée à l'État (Fonds Vert 2024)	58 724,00 €
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**29 362,00 €**

La commune devrait percevoir le FCTVA en 2026 d'un montant de 14 449,63 €.
Tout a été vu en commission finances la semaine dernière, certaines questions sont ressorties, en particulier :

- Est-ce qu'une étude d'impact a été faite au préalable ? : non, nous n'avons pas fait d'étude d'impact.
- Pourquoi n'y a-t-il pas de travaux prévus sur l'élémentaire du Trépadé ? : parce que nous ne savons pas où se situent les réseaux, en tout cas ils sont proches de l'école, et cela nous empêche donc de faire des plantations. Mais, grâce à la recherche de réseaux qui sera faite, cela nous nous permettra d'avoir d'autres perspectives pour l'année prochaine.
- Est-ce que les arbres choisis, les micocouliers en particulier, feraient suffisamment d'ombre : je me suis rapprochée de M. B., du service des espaces verts, qui m'a dit que oui ils feront suffisamment d'ombre, qu'ils ne monteront pas trop haut, mais qu'il faut qu'ils montent suffisamment puisque les arbres seront plantés quand même à distance des écoles, que les arbres plantés seront grands, donc entre 2 et 20 m, même s'il n'est pas noté "haute tige" dans le devis.
- Qui fera l'entretien des plantations : ce sera le service des espaces verts.

Je pense avoir fait le tour des questions qui ont été posées ... Pardon, pour le gazon synthétique, le premier projet qui a été proposé aux enseignantes sur la Béouzo, puisque tout se fait en concertation avec les équipes

éducatives, faisait état de la mise en place d'un gazon synthétique. Mais, la Directrice a dit que cela pouvait attendre. Ce n'est pas dit que nous ne le fassions pas. Certes, il imperméabilise le sol, mais les enfants s'y retrouvent parce qu'ils peuvent se mettre à l'ombre des plantations, s'allonger, lire, avoir des temps calmes, et sur les zones où il y en a déjà, cela fonctionne très bien. Après, effectivement, quand il n'y a pas de gazon synthétique, par temps de pluie les enfants peuvent effectivement rentrer, et chez eux, et dans les classes, avec des chaussures sales, c'est le côté négatif, sachant que nous ne pouvons pas semer de l'herbe puisque les enfants piétinant, elle ne tient jamais bien longtemps.
Mme la Maire : ce qu'il y a de sûr, c'est que les enfants et les enseignants de la Béouzo sont tous très satisfaits de l'usage fait du gazon synthétique.
M. Mailhé : c'est une bonne chose de vouloir végétaliser l'ensemble de ces cours. Mais, factuellement, nous regardions le devis. Ce n'est pas mon métier, donc je ne comprends pas forcément tous les devis. Si je comprends bien, par exemple, pour l'Acer Campestre, c'est un érable, nous avons regardé, c'est 985 € la plantation d'un érable ?
Mme Lacoste : oui.
Mme la Maire : tout est fonction de la taille de l'arbre.
M. Mailhé : c'est bien 985 € un érable ?
Mme la Maire : oui.
M. Mailhé : ensuite, il y a marqué "MG 25-30", ça veut dire quoi ?
Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : je pense que ce sont les piquets qui tiennent l'arbre.
M. Mailhé : pourquoi ils le mettent derrière : "Acer Campestre MG 25/30". C'est lié à l'arbre à mon avis. Ce n'est pas lié aux tuteurs ou à quelque chose comme ça.
Mme Vitet, hors micro : parce que c'est écrit "tuteurage quadripode".
M. Mailhé : après, "tuteurage" est écrit, c'est compris dans les 985 €.
Mme la Maire : oui.
M. Fédou : lors de la commission finances, il avait été demandé, justement, sur les divers devis que nous avons, si "container 20/25" était le diamètre de l'arbre ou pas, on n'a pas su nous répondre.
Mme Lacoste : effectivement, c'est une question que je n'avais pas notée, que je n'ai pas posée à M. B. Ce que je peux vous proposer, parce que c'est une question et un sujet importants, c'est de faire une commission scolaire en septembre avec M. B., qui pourra donc répondre plus facilement à toutes ces questions, plutôt que de servir d'intermédiaire.
M. Mailhé : oui, si vous voulez lui poser la question, histoire d'avoir l'information. "Plantation d'un murier platane 850 €" : il y a marqué "cont", je pense que c'est le container, "20/25". Mais "20/25", c'est quoi ?
Mme la Maire : je ne sais pas à quoi cela correspond.
M. Mailhé : après, ce n'est pas mon métier, donc j'apprends. D'où l'intérêt d'être Élu, nous apprenons toujours des choses tous les jours ...
Mme la Maire : ... c'est probablement le volume du container ...
M. Mailhé : ... même si cela ne sert pas à grand-chose, nous apprenons beaucoup.
Mme la Maire : c'est vrai qu'actuellement les plantations que nous faisons sur la commune sont sur containers.
M. Fédou : notre groupe s'est posé la question, nous osons imaginer qu'à 950 ou 980 € un arbre, il est suffisamment grand et le diamètre suffisamment gros.
Mme la Maire : l'idée est celle-là aussi ...
M. Fédou : ... parce que là, vous marquez "tiges", "4 arbres tiges". "Tiges", ce sont des brindilles pour nous.
Mme la Maire : non. Les arbres à hautes tiges sont des arbres très hauts ...
Mme Lacoste : ... nous ne parlons que de la hauteur ...
M. Fédou : ... justement, d'où peut-être au fournisseur et au prestataire de nous notifier le diamètre de l'arbre. Parce que quand nous lisons "tiges", les tiges sont des tiges.
Mme Lacoste répond hors micro ...
M. Fédou : oui, parce que vous, vous savez. Donc, comme nous, nous ne savons rien, nous demandons le diamètre ...
Mme Lacoste : ... ce n'est pas ce que nous disons ...
Mme la Maire : ... M. FÉDOU ... Nous pouvons peut-être nous permettre d'attendre effectivement pour voter ce point si vous le souhaitez ... Nous le votons, et il y aura l'explication derrière ? ... D'accord.
M. Lorrain : au niveau du prix, qui est quand même relativement conséquent par tige, est-ce que les plantations sont garanties à la reprise ? C'est-à-dire que si au bout de deux mois elles meurent, est-ce qu'on nous les remplace ?
Mme la Maire : c'est selon les devis. Par exemple, pour l'aménagement devant le cimetière, c'est une entreprise qui l'a fait, il y a un engagement effectivement sur la durée. Donc, les arbres sont "assurés". Là, je ne sais pas

ce qu'il en est. Nous vous répondrons, toutes ces réponses seront apportées, mais nous pouvons espérer qu'un arbre qui coûte 900 € puisse être remplacé s'il meurt.
M. Lorrain : parce que juste pour information, à ce prix-là, nous trouvons des oliviers centenaires.
Mme la Maire : je n'en suis pas sûre.
Mme Marnac : j'avais posé une question, mais en fait Mme LACOSTE a un peu répondu, mais j'aimerais bien que nous soyons bien d'accord tous ensemble sur le fait que la subvention qui est demandée dans le cadre du Fonds Vert ne soit pas soumise à performance. En fait, nous avons posé la question à la commission finances, à savoir quelles étaient les performances attendues par tous ces aménagements, donc qui n'ont pas été définis apparemment. Nous sommes bien d'accord que la subvention espérée, qui est quand même conséquente, 58 000 € sur les 88 000 €, donc c'est quand même une grosse partie de l'investissement, il faut en être certain, ne soit pas soumise à performance pour qu'après nous n'ayons pas un très fort dégrèvement de cette somme parce que nous n'atteindrons pas les performances si nous avons des arbres avec des tiges 20/25 ? Enfin, non, apparemment, c'est 20 litres.
Mme Lacoste : la question a été posée, par contre après la commission finances : non ce n'est pas soumis à performance.
Mme la Maire : ils nous font confiance.
M. Mailhé : la confiance n'exclut pas ... Je vais vous expliquer notre position : l'initiative est très bonne et très importante. Je pense qu'il faut continuer, il faut approfondir l'idée, il faut aller plus loin. Mais au vu de toutes les questions que nous nous sommes posées, c'est une demande de subvention, donc c'est important, cela veut dire que nous validons le devis derrière, et nous n'avons pas toutes les informations sur le devis, c'est ce que j'ai dit, ce n'est pas mon métier, j'aime bien apprendre, donc c'est intéressant d'avoir toutes ces informations ; donc nous allons nous abstenir pour ces raisons-là. Mais, nous soutenons encore cette initiative, et nous souhaitons qu'elle se développe complètement.
M. Pilet : la question est la subvention auprès de l'État. Donc, ce que nous avons compris lors de la commission finances, c'est qu'une précédente subvention n'avait pas été accordée parce qu'elle ne répondait pas aux exigences. Nous avons regardé les exigences demandées à travers les textes et les références qu'il y avait, et nous avons donc regardé sur le Fonds Vert. Nous sommes très, très sceptiques puisque c'est quand même dans la lutte contre le réchauffement climatique, où chaque fois il est demandé des études au préalable pour atteindre, pour voir l'efficacité que vont avoir les dispositifs mis en place ; sachant que les aspects naturels, c'est surtout de désimperméabiliser et de remettre des végétaux, et non pas de la pelouse synthétique, c'est ce qui est proposé à la subvention. Donc, en l'état, vu le peu d'éléments qui nous ont été donnés, puisque là aussi cela nous a été présenté en commission finances, nous n'avons pas eu le temps de travailler avant pour en discuter, pour nous cette demande de subvention a de grandes chances de ne pas être acceptée parce que, pour nous, elle ne rentre pas dans les critères d'après tout ce que nous avons regardé. Je vais redire ce que j'ai dit en commission finances : vu l'enjeu de lutter contre le réchauffement climatique, il faut avoir une action beaucoup plus globale, concertée, qui peut s'inscrire dans le temps, autour de la rénovation des écoles et d'avoir un projet global, et pas cette année trois arbres, ... Il faut essayer de le penser dans cette logique-là, même si nous ne pouvons pas tout faire dans une année parce qu'il y a des contraintes budgétaires.
De mémoire aussi, quand le Sous-Préfet était venu, il avait parlé du Fonds Vert en disant que les rénovations des écoles n'étaient pas prioritaires. Comme là c'est solliciter le Fonds Vert, nous avons du mal à comprendre la logique. Et en plus, sur les documents qui nous sont présentés, c'est largement en-deçà de toutes les attentes que nous avons vues sur les textes, que ce soit sur l'obligation règlementaire Éco-Énergie, sur le Plan Climat Air Énergie et sur le Fonds Vert. Donc nous, nous ne participerons pas au vote. Par contre, nous demandons que nous y retravaillions, parce que c'est effectivement un sujet important, que nous arrêtions de faire du saupoudrage, et que nous nous mettions vraiment au travail tous ensemble pour avoir une politique pluriannuelle pour lutter contre le réchauffement climatique.
Mme la Maire : pour répondre à votre ...
Mme Vitet : ... je voudrais juste dire quelque chose. Quel que soit le travail que nous puissions faire, il faut quand même garder en tête que même en voulant végétaliser les cours d'écoles, un arbre mettra 40 ans avant de devenir adulte. Donc, les arbres qui sont plantés maintenant, ne donneront pas d'ombre aux enfants qui sont à l'école actuellement, mais peut-être à leurs enfants. Il faut trouver aussi des solutions intermédiaires, et c'est ce qui est difficile ...
M. Pilet : ... exactement. Martine, tu vas tout à fait dans le sens des textes, c'est pour cela qu'ils priorisent d'autres choses. Nous espérons avoir cette subvention pour les finances de la commune. Donc, il faut se donner les moyens d'avoir une efficacité pour lutter contre le réchauffement climatique et d'avoir la subvention.
Mme la Maire : par rapport aux demandes de subventions, nous ne les sortons pas comme cela du chapeau. Nous avons un service qui travaille sur le sujet, donc un agent se rapproche du partenaire concerné, qu'il s'agisse du Département, de la CAF, de l'État, de la Région pour avoir la certitude que les projets que nous

portons soient susceptibles d'être subventionnés. Donc, en l'occurrence, la question a été posée aux services de l'État et la réponse a été oui. Donc, j'ose espérer que nos services ont eu la bonne réponse et que nous serons bien subventionnés au niveau que nous l'attendons.
M. Pilet : il me semble que sur des débats précédents, les années précédentes, nous avions à peu près les mêmes styles de réponses, nous étions sûrs d'avoir des subventions ; il y a des subventions que nous attendons toujours et des subventions que visiblement nous n'avons pas eues ...
Mme la Maire : ... et il y a des subventions que nous risquons d'attendre longtemps parce que quand nous connaissons le contexte financier qu'est celui des collectivités territoriales de manière générale, et de l'État, en plus nous ne savons pas ce qu'il va se passer le 9 au matin, il n'y a aucune certitude effectivement sur l'avenir. Mais pour autant, nous avançons. Si nous n'avons pas la subvention, nous le porterons et ce sera fort probablement au détriment d'autre chose parce qu'il faudra faire des choix.
M. Pilet : oui, mais je le redis, et puis c'est dans l'air du temps puisque ...
Mme la Maire : ... je ne suis pas sûre que M. BARDELLA se tracasse beaucoup de l'écologie. Cela n'a pas l'air d'être son sujet ...
M. Pilet : ... ce n'est pas la référence qui m'anime, c'est plutôt le nouveau Front Populaire qui m'anime. Les exigences en termes de lutte contre le réchauffement climatique sont de porter les choses de manière globale. C'est pour cela que j'espérais que là-dessus nous arrivions à nous retrouver, entendre dire "oui, on va se mettre au travail tous ensemble pour lutter contre le réchauffement climatique". Arrêtez de faire un petit coup là, un petit coup là, même si c'est bien, si c'est nécessaire, si les arbres qui sont plantés produiront de l'ombre bien plus tard, il y a d'autres choses à faire. Par exemple, je ne sais pas, quand je vois supprimer une haie, cela me pose question ; quand j'entends que nous ne pouvons pas planter de la pelouse, ...
Mme la Maire : ... je peux vous dire que la pelouse dans les cours d'écoles veut dire une charge de travail supplémentaire pour les personnels d'entretien, parce que lorsqu'il pleut, cela veut dire que les enfants mettent de la boue dans l'école. Et les enfants profitent du ...
M. Pilet : ... excusez-moi. Pour toute chose que nous faisons, il y a des avantages et des inconvénients, et il faut mesurer derrière ce que l'on appelle les charges induites. Tout cela se travaille. Là, vous nous présentez quelque-chose ...
Mme la Maire : ... si cela ne vous convient, pas, je l'ai bien compris ...
Mme la Maire et M. Pilet *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
Mme la Maire : ... vous vous êtes déjà expliqué là-dessus, ne reprenez pas les éléments que vous avez déjà présentés. Nous vous avons entendus ...
M. Pilet : ... celui-là, je ne vous l'ai pas dit, c'est-à-dire que s'il y avait aussi des Élus au centre qui maîtrisaient le sujet, qui amenaient des éléments clairs et précis, nous pourrions nous dire qu'au moins c'est travaillé. Là, nous voyons que ce n'est même pas travaillé. Ce n'est pas travaillé. Vous entendez ? Ce n'est pas travaillé.
Mme la Maire : c'est clos, nous terminons sur ce sujet, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour la végétalisation des cours d'écoles.

VOTE		
	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	5 *(Mmes Marnac, Rouer et MM. Fédou, Lorrain, Maillhé)*
	Ne participent pas au vote :	3 *(Mme Bobo, et MM. Bonnet, Pilet)*

Mme la Maire : parfait.
M. Pilet : je ne suis pas sûr que ce soit parfait, excusez-moi encore une fois ...
Mme la Maire : ... "parfait, nous passons à autre chose".

9 - CONCESSION POUR LA CONCEPTION, LA RÉGIE PUBLICITAIRE ET L'IMPRESSION DU GUIDE PRATIQUE ET DU PLAN DE LA COMMUNE *(délibération n° 2024-085)*

Mme la Maire : il s'agit d'un avis de concession pour la bonne et simple raison que la commune ne finance absolument pas ces documents-là puisque l'impression du guide pratique et le plan de la commune sont portés par une entreprise privée. Un appel d'offres a quand même été fait ; trois plis ont été déposés, dont un vide. Les offres ont été analysées par le service communication et le service des marchés publics.
À l'issue de l'analyse des offres, le Groupe des éditions BUCEREP a été retenu.
La concession est établie pour une période de 3 ans fermes. Les périodes d'un an renouvelables ne sont pas possibles dans les concessions.
Pendant la durée du contrat, le guide pratique sera édité 3 fois et le plan de la commune 1 fois.

Le titulaire du contrat se rémunère sur la vente des annonces publicitaires contenues dans le guide pratique et le plan de la commune. Bien-entendu, il assume seul le risque d'exploitation.
Aussi, il vous est proposé d'attribuer le contrat de concession de service relative à la conception, la régie publicitaire et l'impression du guide pratique et du plan de la commune au Groupe des éditions BUCEREP.
Vous avez eu le rapport de l'analyse des offres.
Lors de la CAO, les questions suivantes ont été posées :

- Est-ce que le candidat éliminé a été contacté ? : une lettre recommandée lui a été envoyée via le profil d'acheteur l'informant de son élimination. Il n'y a eu aucune réaction de sa part.
- Pourquoi mettre un critère prix puisque la collectivité ne paye pas la prestation ? : cela nous permet de veiller à ce que le prix des annonces ne soit pas trop élevé pour les commerces et les entreprises.
- Avons-nous une idée du coût pour le prestataire ? : nous ne le connaissons pas exactement. Mais, en 2022, la société AF Communication a travaillé à perte. Pour 2023, des pages ont été enlevées afin que la prestation reste rentable pour AF Communication.
 Pour 2024, des informations ont été enlevées et de la publicité a été insérée à leur place.
 Mme VITET, notamment, a regretté que les informations enlevées concernaient notamment le développement durable. Pas que.

Il s'agit donc d'une concession. Si vous êtes d'accord, BUCEREP va imprimer les plans et le guide pratique.
Mme Bobo : le plan est distribué combien de fois dans l'année ?
Mme la Maire : une fois tous les trois ans, et le guide pratique tous les ans.
M. Pilet : par curiosité, l'enveloppe vide correspond à quoi ? C'est quand même surprenant. "Trois plis ont été déposés, dont un vide". Cela correspond à quelque chose juridiquement ? Je suis étonné.
Mme la Maire : je ne sais pas. Je n'étais pas à la Commission d'Appel d'Offres.
M. Mailhé : j'ai posé la question. En fait, comme c'est informatisé, ils supposent que le candidat a ouvert une enveloppe pour pouvoir déposer, et qu'après il n'a pas validé à un certain moment ; c'est une enveloppe vide en fait ... C'est numérique.
Mme la Maire : oui, les entreprises, quelles qu'elles soient, ne répondent plus par papier, c'est fini.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le contrat de concession de service relative à la conception, la régie publicitaire et l'impression du guide pratique et du plan de la commune au Groupe des éditions BUCEREP.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - LE MURETAIN AGGLO - RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

Mme la Maire : c'est un sujet qui a été évoqué lors de la commission finances. Nous en avons déjà beaucoup parlé. Aujourd'hui, l'Attribution de Compensation (AC) voirie est payée en partie par le biais du droit de tirage sur l'AC Fonctionnement et également sur l'AC Investissements.
Il y a quelques mois, la Conférence des Maires avait validé le fait de pouvoir payer la voirie en investissements, ce qui est quand même beaucoup plus intéressant pour les collectivités.
Nous avions déjà évoqué ce point-là lors de réunions précédentes. Il nous avait été expliqué au Muretain Agglo que c'était difficile à mettre en œuvre, que peut-être l'administration ne serait pas prête pour que cela puisse se faire en 2024. Nous avons quand même rappelé plusieurs fois que c'était une demande de la Conférence des Maires et que dans la mesure où cette dernière l'avait validé, avec l'accord bien-entendu du Président, qui était partie prenante sur ces discussions-là, il n'y avait pas de raison que l'administration ne puisse pas le mettre en œuvre. Donc, nous avons eu une Conférence des Maires mardi, au cours de laquelle a été confirmé le fait que cela allait être fait et que nous aurions une confirmation écrite dans le courant de l'été.
Je vous propose donc d'attendre d'avoir la confirmation écrite et que ce point soit reproposé lors du prochain Conseil Municipal du 22 août ou de septembre, nous le voterions à ce moment-là.
M. Pilet : c'est ce que nous avions dit en commission finances.
Mme la Maire : là, nous avons eu une confirmation orale, c'est bon, ça roule, mais attendons d'avoir le document écrit qui corresponde à l'AC de chacune des communes.
M. Fédou : comme l'a dit M. PILET, c'est ce qui avait été dit en commission finances. En plus, cela avait fait consensus au niveau des trois groupes, l'Adjoint aux finances, M. RIVIER, et nos deux groupes aussi. Il vaut mieux attendre que nous ayons quelque chose de factuel avec le Muretain Agglo, et après nous passerons une délibération concordante.

Mme la Maire : nous sommes bien d'accord là-dessus. C'est bien pour cela, même si cela nous a été dit de façon très claire mardi, que nous allons attendre d'avoir le courrier signé.

11 – LE MURETAIN AGGLO – INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : il n'y a rien de particulier à dire puisque l'important est le point que nous venons de soulever.

12 – QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme la Maire : il y a deux questions posées par le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord". Il y en a une qui nous a été envoyée par vous, M. BONNET, qui concerne ...
M. Pilet : ... elles ont été envoyées par le groupe.
Mme la Maire : oui, elle a été envoyée par le groupe, sauf qu'un des membres de votre groupe, en l'occurrence M. BONNET, est directement concerné par le sujet puisqu'il est l'époux et le gendre des propriétaires du bien en question. Donc, je vous demanderais, M. BONNET, de bien vouloir quitter la salle s'il vous plaît.
M. Bonnet : je ne commenterai pas. Mais je vais rester à mon poste puisque l'information que vous allez donner va être publique puisque ce soir en plus c'est filmé. Donc, je ne vois pas pourquoi je quitterais la salle, je suis désolé ...
Mme la Maire : ... parce que chaque fois ...
M. Bonnet : ... attendez Madame ... il n'y a pas de vote à avoir, c'est uniquement une information que nous vous demandons. Donc, je ne vois pas pourquoi, parce que je suis le gendre de Mme B. et le mari de Mme B. je devrais quitter cette salle. Je peux entendre aussi bien pour ces deux personnes, donc ma belle-mère et mon épouse, ce que vous allez dire. Je ne comprends pas pourquoi je sortirais. Il n'y a pas de vote à avoir.
Mme la Maire : ce n'est pas une question de vote, M. BONNET, ...
M. Bonnet : ... si ...
Mme la Maire : ... vous êtes directement concerné. Écoutez, si vous ne voulez pas sortir, nous ne répondrons pas à la question, le problème va être vite réglé.
M. Bonnet : sortir de la salle ? Vous voulez que je sorte ?
Mme la Maire : oui, sortir de la salle. Nous vous demandons de sortir, vous êtes directement ...
M. Bonnet : ... je suis public autant, je vais me mettre au niveau du public ; je suis désolé.
Mme la Maire : non, vous quittez ...
M. Bonnet : ... pourquoi ...
Mme la Maire : ... M. BONNET, vous quittez la salle ...
M. Bonnet : ... excusez-moi, sortez-moi un article qui ...
Mme la Maire : ... c'est ce que nous faisons de manière systématique ...
M. Bonnet : ... non, c'est ce que nous faisons quand il y a un vote, Mme la Maire. Ne confondez pas tout s'il vous plaît. Là, vous mélangez tout. Ce n'est pas possible.
Mme la Maire, se tournant vers le Premier Adjoint : qu'est-ce qu'on fait ?
M. Bonnet : "qu'est-ce qu'on fait ?", "qu'est-ce qu'on fait ?". Vous continuez, vous répondez, je ne participerai pas. Je ne discuterai pas, je laisserai mes colistiers poser des questions s'il y en a, c'est tout.
Mme la Maire : écoutez, vous restez, puisque vous estimez pouvoir rester. De toute façon, la réponse est claire : un recours a été fait par rapport à une décision de ...
***Des Élus** s'expriment hors micro ...*
Mme la Maire : ... la question ...
M. Pilet : ... je pense que les autres Élus, non plus, n'ont pas la question.

M. BONNET quitte sa place d'Élu et rejoint le public

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 31

Mme la Maire : la question :

1. <u>Le contentieux concernant l'habitation située au 10 bis rue de la Poste entre les propriétaires et Mme la Maire</u>, ...

 Mme la Maire : non, ce n'est pas avec Mme la Maire, le contentieux est avec la collectivité ...

Nous posons donc la question suivante :
Pour rappel, des travaux de la commune ont entraîné des infiltrations dégradant le bâti ; une situation qui aurait pu être réglée depuis des années débouche aujourd'hui sur un bâtiment inhabitable.
La commune a été reconnue responsable par la justice, les frais seraient pris en charge par l'assurance, est-ce que vous confirmez cela ?

Mme la Maire : oui, les frais sont pris en charge par l'assurance. Je ne ferai pas beaucoup de commentaires parce que l'affaire est en cours. Il y a eu une décision de justice qui a attribué un montant de dédommagement aux propriétaires concernés. Cela a été estimé insuffisant. Il y a un recours par rapport à cette décision-là.

Un courrier de Mme la Maire a été distribué aux riverains de la rue annonçant la démolition prochaine de cette habitation, que vous avez déclarée en péril imminent.

Mme la Maire : c'est principalement cela le sujet, le péril imminent. L'information donnée aux riverains est juste pour leur expliquer pourquoi nous avons pris des arrêtés, qui sont conformes à ce qu'a demandé l'expert qui est passé dernièrement, et nous avons reçu le rapport d'expertise le 27 juin. Il y fait un certain nombre de préconisations, dont celles de fermer la rue des Mimosas, donc traverser cette rue n'est pas possible, de protéger la maison qui risque donc de s'effondrer, de protéger de quel que risque que ce soit le voisinage, d'interdire la circulation des poids lourds rue de la Poste ; c'est donc ce que nous avons fait. Donc, effectivement, il y a un arrêté de péril imminent. L'expert demande donc aux propriétaires de démolir dans le mois la maison en question du fait des risques présentés. Voilà où nous en sommes. J'ai donc pris les arrêtés qui correspondent aux attentes de l'expert.

Quel va être le coût pour la commune et ses contribuables, et qui va prendre en charge et financer la reconstruction ?

Mme la Maire : jusqu'à preuve du contraire, la démolition et la reconstruction éventuelle sont à la charge des propriétaires. Après, je suppose qu'il y aura derrière fort probablement des recours en justice. Et la justice tranchera.
Je ne ferai pas d'autres commentaires sur le sujet.
M. Pilet : moi, je vais en faire deux. Le premier : lorsque nous avions voulu évoquer cette problématique en commission d'urbanisme, il nous a été répondu que c'était Mme la Maire qui traitait ce dossier. Donc, c'est pour cela que le début de la question est tourné comme cela.
Mme la Maire : nous avons un service juridique et nous avons un avocat.
M. Pilet : oui, c'est une très bonne chose, nous le savons, ce n'est pas un scoop.
La seconde chose : pour un différend, qui part d'infiltrations, nous allons arriver à une démolition. Pour rappel, pour que tout le monde ait la même information, un bâtiment de la commune a été détruit. Il y a eu des défauts qui ont entraîné des infiltrations d'eau. Cela date de plusieurs années, nous en arrivons à une demande de démolition, c'est quand même assez déplorable d'en arriver là. Nous sentons bien qu'il y a des antagonismes, je ne vais pas les reprendre, dire qui est plus responsable que l'autre, mais c'est une situation qui aurait dû être réglée depuis très, très longtemps. Et là, je pense qu'il va y avoir des recours. Vous avez cité une expertise, mais d'autres expertises disent le contraire et que le bâtiment peut être maintenu. En tout cas, il est évident que cela aura des retombées sur la commune et que cela aura un coût pour la commune, puisque la responsabilité première des infiltrations est reconnue par les décisions de justice qu'il y a eu. Et là-dessus, je pense que c'est clair. Donc, de toute façon, à terme, nous sommes partis sur quelque chose d'assez ubuesque. Il me semble que là, il faudrait arriver à repartir des premières expertises, des erreurs qui ont été commises, même si c'est sur un autre mandat, la municipalité est responsable des agissements des autres, trouver des solutions qui permettent que chacun s'y retrouve, et que nous arrêtions la poursuite qui va continuer encore pendant des années et qui va finir par coûter cher parce que je ne sais pas si les assurances vont durer, là aussi nous allons avoir des retours. Il faut arriver à trouver une solution ... D'accord ? Je pense que là, c'est de la responsabilité de l'ensemble des Élus qui sont autour de cette table de ne pas laisser s'enferrer une problématique qui semble être une problématique entre quelques personnes, et de penser à l'intérêt de la commune et à l'intérêt des contribuables. J'espère que tous autour de la table nous pourrons en parler en commission urbanisme et en commission finances, et très clairement, sans que les Élus ne me disent "on n'a pas ...

Mme la Maire : ... c'est entre les mains de la justice. Donc, nous clôturons sur le sujet. Le Tribunal Administratif ...
M. Pilet : ... je vais finir une chose : c'est parce que l'un de nos Élus, qui est en lien avec la famille, que nous ne voulions pas en parler. Et, ce sont des Élus de votre groupe qui nous ont dit d'en parler.
Mme la Maire : alors ça, je vous laisse la responsabilité de vos propos ...
M. Pilet : ... oui, bien-sûr, mais je sais, nous ne servons à rien, nous disons n'importe quoi, nous avons l'habitude. Mais, entendez ce que je dis-là, je m'adresse surtout à tous les autres Élus qui sont autour de cette table. Je m'adresse à eux. Regardez le dossier, regardez les expertises qu'il y a eu, regardez depuis quand ça part, regardez tous les éléments. Je pense que votre regard va peut-être changer. Enfin, j'espère, si vous avez un brin de, je ne sais pas comment dire, je ne veux vexer personne, mais je fais appel à votre honnêteté.
Mme Bobo : ... excusez-moi ...
Mme la Maire : ... non, nous clôturons sur le sujet, c'est bon, tout a été dit.
Mme Bobo : j'ai juste une question. Vous avez pris les devants, vous avez fait une annonce auprès des riverains comme quoi elle allait être ...
Mme la Maire : ... c'est ce qui est demandé par l'expert.
Mme Bobo : oui. Vous venez de dire qu'il y avait un recours ...
Mme la Maire : ... non, le recours n'a rien à voir avec le péril imminent. Le recours est sur le fait que les indemnités demandées par les propriétaires ne correspondraient pas à leur attente, c'est-à-dire qu'ils demandaient plus de 80 000 €, il leur a été accordé 16 000 €. Donc, ils ont fait un recours sur cette décision-là.

M. BONNET regagne sa place d'Élu

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 32

2. Depuis 2014, nous alertons sur le gymnase du lycée et ses déperditions énergétiques. La toiture est annoncée défectueuse, nous voudrions savoir quelle est votre volonté pour résoudre cela. N'est-ce pas le moment opportun d'appliquer l'obligation règlementaire Éco Énergie Tertiaire (EET) en lien avec la Région et le Fonds Vert géré par l'État ?

M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal - services techniques" : plusieurs études ont été demandées concernant la rénovation énergétique du gymnase du lycée, notamment à la COGEMIP en 2017 et à OTCE en 2018.
La COGEMIP a préconisé une démolition-reconstruction, la structure actuelle ne permet pas de renforcer l'isolation en toiture.
Une technicienne concernant la rénovation énergétique prendra ses fonctions le 2 septembre. Le dossier sera à nouveau étudié avec l'équipe chargée des projets de bâtiments.
Cette année, des travaux de réparation de la toiture sont prévus pour un montant de 50 465 € HT. Nous pouvons aller dans le détail si vous voulez : c'est essentiellement du nettoyage de toute la toiture, le renforcement et le contrôle des fixations, et le nettoyage des chéneaux parce qu'ils sont bouchés. C'est un gros travail de nettoyage.
M. Pilet : à la commission finances, peut-être que j'ai mal compris, il était indiqué qu'il faudrait peut-être tout refaire, ou peut-être retendre, que cela aurait un coût assez important, mais ce n'était pas très clair.
M. Canillo : c'est le résultat de l'expertise.
Mme la Maire : en l'occurrence, il y a entre autres des travaux pour retendre la toile. C'est prévu sur ce chantier-là.
M. Canillo : oui, ce sera retendu. Mais il n'y a rien de dramatique sur la toiture, c'est certain. C'est du nettoyage essentiellement. Bien-sûr, cela n'apporte rien sur tout ce qui est consommation et autres, que ce soit clair.
Mme la Maire : aujourd'hui, ce n'est pas dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Si nous voulons effectivement avoir un gymnase isolé, il faut démolir et reconstruire. Il faut reconstruire un gymnase neuf. Aujourd'hui, ce n'est pas dans notre PPI, et il n'y avait aucune autre solution alternative au niveau chauffage qui permette d'avoir un gain de consommation. Donc, nous faisons avec la toile de tente que nous avons. Sur un mandat futur, peut-être que les prochains Élus mettront les millions nécessaires à la démolition et à la reconstruction d'un nouveau gymnase. Aujourd'hui, le gymnase reste en l'état.

M. Pilet : donc, le nouveau PPI qui devait être ...
Mme la Maire : ... non, pas sur ce mandat-ci, je parlais d'un mandat prochain. Il est hors de question, sur ce mandat-ci, d'envisager une démolition/reconstruction parce que c'est de cela dont il s'agit sur le gymnase du lycée. Donc, cela se fera sur un mandat prochain.
M. Pilet : je n'avais pas fini ma question. Lors du vote du budget, il avait été annoncé qu'il y aurait un nouveau PPI, une révision du PPI.
Mme la Maire : oui.
M. Pilet : en mon sens, je n'ai rien vu passer.
Mme la Maire : aujourd'hui, nous sommes dans une telle incertitude sur un certain nombre de sujets, de besoins, que nous y travaillons, mais ce n'est pas si simple que cela. Donc, nous voulons finir le mandat tranquillement, sereinement. Il finira par vous être présenté, mais effectivement c'est difficile d'avoir aujourd'hui, dans le contexte qui est le nôtre, le PPI que nous aimerions porter avec certitude. Là, aujourd'hui, nous sommes dans un flou qui n'est malheureusement pas artistique du tout.
M. Pilet : est-ce que je dois comprendre au travers de votre réponse que vous allez travailler le PPI de votre côté et qu'il nous sera présenté sans être dans la logique du début de mandat ...
Mme la Maire : ... nous vous le présenterons.
M. Pilet : oui, mais au début du mandat, nous l'avions travaillé conjointement, mais pas pour celui-là, c'est bien cela ? ... D'accord.
M. Rivier : c'est ce que j'ai dit en commission finances. Le PPI veut dire Plan Pluriannuel d'Investissement. Mais aujourd'hui, nous n'avons plus qu'un an. Donc, aujourd'hui, nous essayons de voir avec ce qu'il nous reste comme temps. Tout à l'heure nous avons parlé des subventions que nous espérions, mais nous nous apercevons qu'elles sont coupées, rabotées. Et là, c'est pareil. J'en ai rediscuté ce jour avec le Directeur financier : pour l'instant, les taux n'ont pas changé, mais les banques attendent dimanche soir. Donc là, nous ne savons pas du tout où nous allons. Le PPI que je voulais vous présenter, c'est ce que nous avions prévu, ce que nous avons pu faire, et nous voudrions pouvoir travailler sur ce que nous voudrions encore faire. Mais aujourd'hui, nous ne savons même plus ...
M. Pilet : ... ce n'est pas du tout la même démarche qu'en début de mandat, où nous avions pu amener des propositions, et nous nous étions mis d'accord sur certaines propositions, qui n'ont pas été faites mais ça c'est autre chose, mais il avait été travaillé collectivement. Ce coup-ci, ce ne sera pas ça.
M. Rivier : nous avons un délai très court, c'est cela surtout.
Mme la Maire : nous avons répondu à votre question concernant le gymnase du lycée.
Il y a une question droit de suite :

Le 4 avril 2024, lors de la séance du Conseil Municipal, l'Adjoint en charge des Services Techniques a annoncé que les travaux de réfection des clôtures des riverains du fossé de l'impasse des Champs devaient être repris la semaine suivant ce Conseil.
Aujourd'hui, aucuns travaux n'ont été engagés et les propriétaires n'ont reçu aucune information.
Pouvez-vous nous indiquer la date précise de réalisation de ces travaux ?

M. Canillo : en définitive, l'Adjoint en charge des Services Techniques c'est moi. Comme cela, au moins, ce sera plus clair pour tout le monde.
M. Pilet : j'espère que tout le monde le sait, sinon c'est grave qu'entre Élus nous ne sachions pas ce que tu es ...
M. Canillo : ... le problème qu'il y a eu, c'est que j'ai confondu avec l'impasse des Cyprès, où nous devions refaire la clôture. Donc, j'avais dit que ces travaux se feraient dans la semaine. Et puis effectivement, impasse des Champs, cela ne s'est pas fait puisque j'avais confondu avec l'impasse des Cyprès ... oui, impasse des Cyprès, c'est fait ... Par contre, pour la date précise, ce sera courant octobre. Il est évident que les gens concernés par les travaux seront informés de ce que nous ferons.
M. Bonnet : excusez-moi. Est-ce que ce sera la période la plus appropriée pour aller travailler dans un fossé qui est souvent très surchargé dès qu'il pleut ?
M. Canillo : en sachant qu'il pleut moins en automne maintenant qu'au printemps. Mais je ne suis pas M. météo, c'est ce que je regarde. Il vaut mieux le faire là en sachant qu'au printemps nous avons beaucoup de travail sur la commune, il faut tondre, il faut faire les animations, il faut faire les festivités, et il n'est pas possible de tout faire en même temps. Donc, cela se fera à partir d'octobre, et je ne vois pas pourquoi il pleuvrait plus en automne que les autres années.
M. Bonnet : parce qu'il y a le changement climatique, et effectivement il pleut plus maintenant au printemps, nous le voyons encore, nous sommes au mois de juillet et il pleut encore. C'est juste une remarque à faire, après nous croiserons les doigts pour qu'il fasse ...

M. Canillo : ... nous pouvons partir de ce principe-là, en définitive nous laissons comme c'est, comme cela nous ne prenons aucun risque.
Mme la Maire : nous ne pouvons pas préjuger de la météo qu'il fera la semaine prochaine. Peut-être qu'il fera 40°, ou peut-être qu'il continuera à faire ... nous nous adapterons en fonction de la météo.

13 – INFORMATIONS DIVERSES

1. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de reconstruction des salles polyvalentes de Bidot – sélection des candidats

Mme la Maire : je vous rappelle qu'il y a un concours d'architectes, le jury s'est réuni hier matin, ou avant-hier matin. Bien-entendu, des Élus étaient présents, mais il y avait également un représentant architecte, une architecte du CAUE et, je ne sais plus trop quelle était sa qualification, Mme MARNAC vous allez pouvoir m'aider.
Mme Marnac s'exprime hors micro.
Mme la Maire : technicien en bâtiments.
49 dossiers ont été reçus. Un pré-tri a été fait par notre service Marchés Publics, il y avait également le Directeur de projets, et également l'assistant à maître d'ouvrage. Ils ont fait un travail de qualité, reconnu unanimement, d'ailleurs, même les non-Fonsorbais présents ont reconnu que c'était exceptionnel d'avoir une telle qualité de présentation. Je me disais que nous aurons sans aucun doute du mal, que nous ne serons pas sur la même longueur d'ondes, mais cela a été extrêmement facile puisque nous avons donc choisi trois candidats qui ont fait l'unanimité. Quand nous avons fait le tour de table, il nous a été demandé de sortir cinq noms, ou cinq numéros puisque chacun avait son numéro, et nous avons retrouvé les trois en question chez tous les participants. Cela a été extrêmement facile.
Les courriers sont partis aujourd'hui, ils recevront donc l'information dans les jours qui viennent, à savoir ceux qui ont été retenus et ceux qui ne l'ont pas été. Donc, aux trois retenus leur sera donné le cahier des charges beaucoup plus précis bien-entendu que ce qu'ils ont eu jusqu'à présent.
Un nouveau jury est prévu pour le mois de novembre où ils présenteront leur projet pour les salles de Bidot.
M. Bonnet : le jury est donc composé d'Élus, mais de quels Élus exactement de la CAO ? Je suis Élu à la CAO, mais je n'ai pas été convié.
Mme la Maire : non, vous êtes suppléant.
M. Bonnet : d'accord. Donc, précisez-le, s'il vous plaît, ce sera donc uniquement les titulaires qui sont ...
Mme la Maire : non, Mme MARNAC était là au titre de suppléante de M. MAILHÉ, me semble-t-il. Et ensuite, ce n'était que des titulaires, donc M. LOUZON, M. FRANCHINA, M. BATAILLE et moi-même.
M. Bonnet : et donc du coup, est-ce que nous pourrions avoir un retour des trois candidats qui ont été ...
Mme la Maire : ... vous l'aurez lorsqu'ils auront été informés très officiellement, bien-sûr. Aujourd'hui, je ne vous en dis pas plus, je vous donne l'information. Il faut qu'ils aient reçu chacun le courrier et que nous ayons la certitude qu'aucun de ceux qui n'ont pas été retenus ne fasse pas quel que recours que ce soit sur la décision qui a été prise.
M. Bonnet : je voulais avoir la certitude que nous ayons l'information avant peut-être les phases suivantes.
Mme la Maire : vous l'aurez en temps et en heure.
M. Bonnet : voilà, continuez à travailler dans votre coin.
Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : personne ne l'a. Les autres Élus ne ...
M. Bonnet : ... si vous vous en contentez, c'est bien pour vous. Mais nous sommes quand même sur un projet ...
Mme la Maire : ... il y a des règles ...
M. Bonnet : ... nous sommes quand même sur un projet, excusez-moi, il y a des règles, d'accord, mais à partir du moment où ces gens seront informés officiellement, je pense que les Élus pourraient être informés aussi.
M. Séverac, hors micro : tous les Élus l'auront.
M. Bonnet : non, ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit, je suis désolé. Non. Nous reprendrons les enregistrements, ce n'est pas ce qui a été dit. " En temps et en heure", ce n'est pas la même chose, Martine, je suis désolé.

Mme Voisin, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : j'ai entendu "quand les personnes concernées auront l'information, vous l'aurez". J'ai entendu cela ...
M. Bonnet : ... "en temps et en heure" a été ajouté par Mme la Maire.
Mme Voisin : après. "En temps et en heure", quand les autres auront été informés.
Mme la Maire : ... cela veut bien dire ce que cela veut dire.
M. Bonnet : nous ne parlons pas le même français, excusez-moi.

2. Prochaine séance du Conseil Municipal

Mme la Maire : la prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 22 août prochain, avec le marché de travaux relatif à la rénovation du système de Chauffage, Ventilation et Climatisation de la Médiathèque et de la salle du Trépadé.
Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances, un bel été et nous nous revoyons à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 33.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
SÉVERAC Philippe